

QUORUM

La référence du monde municipal

Juin 2019
Volume 44, numéro 2

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



LA FQM A 75 ANS

LE 4^e RENDEZ-VOUS DU
DÉVELOPPMENT LOCAL
ET RÉGIONAL

LA MRC DU
ROCHER-PERCÉ

4 exemples pour miser sur la force attractive de votre région :

1

La Vallée Bras-du-Nord est une coopérative de solidarité qui s'appuie sur un modèle novateur de gestion coopérative. Il allie à la fois les employés, les producteurs de services touristiques et les propriétaires de terrains.

2

La régionalisation du transport collectif dans le respect des MRC et le développement d'une offre régionale qui permette de se déplacer partout en Mauricie grâce à la MRC de Maskinongé.

3

Par sa lutte contre l'éparpillement de ses activités commerciales vers la périphérie, la Ville de Plessisville combat la dévitalisation de son centre-ville. Ses efforts se sont soldés par la décision de plusieurs commerces et services de s'y maintenir, convaincus de l'avantage d'avoir une clientèle à distance de marche.

4

La ville de Shawinigan met en place des initiatives multistratégiques et multipartenariales dans le but de stimuler l'innovation dans une communauté aux prises avec des difficultés économiques.

Pour d'autres exemples visitez lepointeur.ca
et abonnez-vous à l'infolettre.

Direction de l'édition

Line-Sylvie Perron

Révision et coordination

Stéphanie Roy

Rédaction

Shirley Bishop

Publicité

Audrey Grimard

Carolyne Turgeon

Impression

Deschamps Impression

Abonnement annuel

62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tirage

9 000 exemplaires

Fédération québécoise

des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

S'organiser pour mieux représenter les régions 6

Les MRC s'imposent comme des acteurs clés 8

La responsabilité de planifier à long terme 9

Objectif 2021 : atteindre la zone paritaire 12

Des investissements pour propulser enfin les régions au 21^e siècle 16

Un engagement pour la conservation de l'eau 18

FQM : porte-parole des régions depuis 75 ans 20

Harcèlement, incivilité et violence au travail 22

DOSSIER – DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Les principaux enjeux d'ici 2020 24

Quel avenir pour les communautés locales et régionales 25

« Enfin, on se sent moins seul! » 26

Première rencontre nationale couronnée de succès 27

Les MRC s'engagent résolument dans le développement économique 28

Les MRC au cœur de l'intelligence économique territoriale 30

DES MRC QUI SE RÉINVENTENT 34

LES CHRONIQUES

Services FQM 38

Fonds de défense 40

Assurance 42

Verte 44

FORMATION

La FQM près de chez vous! 46



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



100 %
post-consommation



VOTRE MRC A-T-ELLE SON FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) ?

UN FLS EN BREF :

LES AVANTAGES

- **EFFET DE LEVIER** pour le développement économique
- Augmentation de la **CAPACITÉ D'INTERVENTION**
- **CRÉDIBILITÉ** auprès des entreprises et partenaires
- **PARTAGE DES RISQUES** dans un même dossier
- **RESPONSABILITÉ LIMITÉE** pour la MRC

UN ACCÈS

ILLIMITÉ À :

- Des **FORMATIONS** pointues pour votre équipe de développement économique
- Des **SERVICES-CONSEILS** en financement et en gestion de fonds
- De l'**ASSISTANCE JURIDIQUE**
- Une foule d'**OUTILS** d'analyse et de gestion

Vous avez jusqu'au **31 mars 2021** pour bénéficier de l'aide gouvernementale de 100 000 \$ pour la création d'un FLS dans votre MRC

HÂTEZ-VOUS ET PROFITEZ-EN MAINTENANT !

PLUS QUE JAMAIS, LA PORTE-PAROLE DES RÉGIONS



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Au moment où vous lirez ces lignes, de nombreuses municipalités seront à se remettre des très importantes inondations qui ont affecté plusieurs régions. Encore plus considérables que celles de 2017, les crues printanières de cette année ont été sans merci pour plusieurs riverains. Je remercie chaudement les bénévoles et les équipes de travailleurs qui leur sont venus en aide. Maintenant que les eaux se sont retirées, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'assurera que les intérêts des municipalités locales et des MRC soient pris en compte dans l'évaluation des mesures visant à atténuer les impacts des inondations.

Deux épisodes d'inondations majeures au Québec en trois ans. Il faut se rendre à l'évidence, les changements climatiques ont un impact majeur sur nos régions, et cette situation ne changera pas de sitôt. Les municipalités en dehors des grands centres urbains n'ont pas d'autres choix que de s'organiser pour prendre le taureau par les cornes et mettre en place des mesures d'atténuation. Des décisions difficiles, comme la délocalisation de résidences riveraines, devront peut-être être prises par les municipalités, et ces dernières peuvent compter sur la FQM pour les soutenir et les accompagner dans leurs demandes auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

D'ailleurs, lors de la dernière réunion de notre conseil d'administration, nous avons mis en place un comité sur les changements climatiques pour traiter de ces questions cruciales. Il sera piloté par M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine, président de la Communauté maritime et 2^e vice-président à la Fédération.

Ce rôle de porte-parole des régions auprès des gouvernements est à l'origine même de la création de la FQM, le 10 octobre 1944. C'est tellement fondamental que nous avons décidé que ce serait aussi le thème de notre Congrès annuel. Et pour son 75^e anniversaire, la FQM va proposer aux congressistes une foule d'activités de formation et de nouveaux lieux d'échanges afin de partager nos idées, nos enjeux et les solutions envisagées. Tous les détails en pages 20 et 21.

Être la porte-parole des régions, cela implique de mettre en place des structures pour assurer leur développement. C'est ce que nous avons fait avec la Table sur le développement local et régional qui a organisé, en avril dernier, son 4^e Rendez-vous dont on vous rapporte les conclusions dans le dossier de ce numéro. Et nouveauté cette année, nous avons organisé en parallèle une 1^{re} Rencontre technique avec les professionnels en développement de nos MRC, eux qui n'avaient pas eu de lieux d'échanges depuis l'abolition des centres locaux de développement (CLD) en 2015. Plus que jamais, les MRC sont au cœur du développement territorial, et sont un facteur de croissance pour nos régions. À lire!

Je vous souhaite de très belles vacances estivales, et espère vivement vous retrouver au 78^e Congrès annuel de la Fédération, du 26 au 28 septembre prochain au Centre des congrès de Québec.

Bonne lecture!

Jacques Demers

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

S'ORGANISER POUR MIEUX REPRÉSENTER LES RÉGIONS

Été 1944. Fort de l'appui de 52 conseils de comté, dont 34 qui ont déjà payé la cotisation exigée de 25 dollars, le comité provisoire de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ) planche sur l'organisation de son premier congrès. Présidé par le maire de

Victoriaville et préfet du comté d'Arthabaska, M. Wilfrid Labbé, le comité choisit le Château Frontenac, symbole fort de la capitale, pour tenir son assemblée de fondation.

On communique avec les préfets pour leur indiquer que le projet va de l'avant et que l'événement aura lieu au cours des deux premières semaines d'octobre. De distingués conférenciers sont invités dont le secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs, M. Gérard Fillion, le maire de Québec, M. Lucien Borne, le président de l'Union des municipalités, M. Napoléon Courtemanche, et bien sûr, l'allié indéfectible de l'UCCQ naissante, le ministre des Affaires municipales de l'Union nationale de Maurice Duplessis, M. Bona Dussault.

Les préfets sont aussi invités à soumettre des résolutions dont ils souhaiteraient débattre lors de l'assemblée. Les préoccupations de l'époque sont intéressantes à se remémorer. Décharger les municipalités locales du coût de l'assistance publique, que les « ponts sur les chemins améliorés soient à la charge du gouvernement », ou de pouvoir déposer « leurs deniers » dans les caisses populaires, n'en sont que quelques exemples.

On transmet également aux préfets une première version des règlements généraux.

Ça fait du bien de recycler ses Serpuariens !



Joignez-vous au programme québécois de recyclage des produits électroniques dès aujourd'hui !

Communiquez avec nous :
info@recyclerMESelectroniques.ca

RECYCLER
MES
ÉLECTRONIQUES 

Programme géré par l'ARPE-Québec

recyclerMESelectroniques.ca/qc

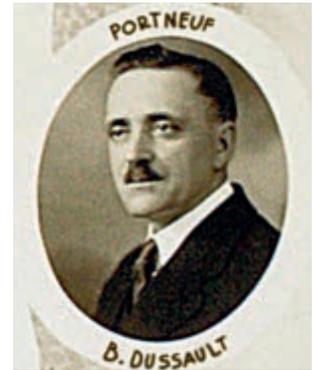
UNE REPRÉSENTATION RÉGIONALE

En 1941, le Québec compte 3,3 millions d'habitants, dont 1,2 million vit en milieu rural. Ils peuplent 1 581 municipalités rurales, villages, paroisses ou cantons, regroupés en 76 comtés. Ce sont les conseils de comté qui peuvent devenir membres de l'Union.

Les règlements généraux stipulent que chaque conseil de comté sera représenté à l'assemblée générale de l'UCCQ par trois délégués. Le conseil d'administration de la nouvelle organisation sera composé de 15 directeurs provenant des 15 districts que le Québec comptait à l'époque. Un district était une division régionale qui comprenait entre trois et neuf conseils de comté. Ces directeurs seront élus à l'assemblée générale annuelle par les délégués du district. Les 15 directeurs formant le conseil d'administration éliront l'un d'entre eux à la présidence de l'UCCQ.

Le 10 octobre 1944, ce sont plus de 150 délégués représentant 53 conseils de comté qui se présentent au Château Frontenac pour constituer la nouvelle Union des conseils de comté du Québec dans l'objectif premier de promouvoir les intérêts des municipalités rurales confrontées à des problèmes sociaux qui dépassent leurs capacités financières dans un contexte d'urbanisation croissante.

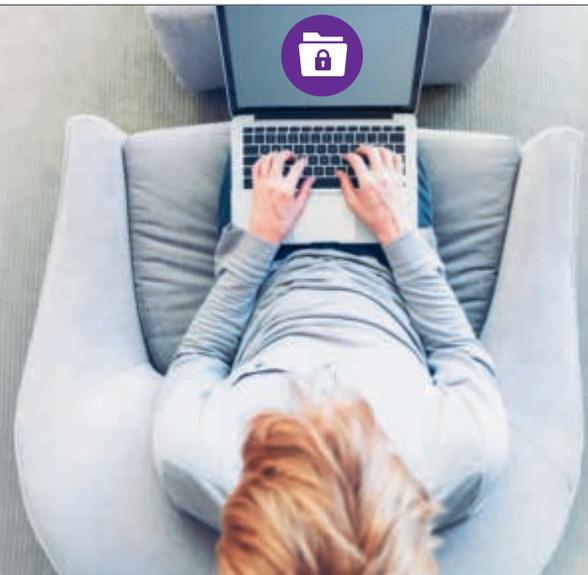
Fait à noter, le dîner a été offert par le ministre des Affaires municipales. Avant d'être élu député de la circonscription de Portneuf, Bona Dussault a été maire de la municipalité de Saint-Marc-des-Carières pendant près de 20 ans et préfet du comté de Portneuf. La création de l'UCCQ est un rêve qu'il caressait depuis longtemps. Il est décédé en fonction en avril 1953, alors qu'il dirigeait toujours le ministère des Affaires municipales. ■



Bona Dussault a été l'un des artisans de la fondation de l'UCCQ. D'abord maire de la municipalité de Saint-Marc-des-Carières pendant près de 20 ans et préfet du comté de Portneuf, puis comme ministre des Affaires municipales de 1944 à 1953, il a travaillé en étroite collaboration avec la nouvelle organisation.

COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ MUNICIPALE
ET AUX ENQUÊTES

DIVULGUEZ les
ACTES RÉPRÉHENSIBLES
en toute **CONFIDENTIALITÉ**
dans l'intérêt des citoyens.
Vous êtes **PROTÉGÉ** contre
les **REPRÉSAILLES**.



Vous avez le **POUVOIR D'AGIR**

Téléphone : 418 691-2071
Sans frais : 1 855 280-5348

cime@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca/divulgestion

Votre
gouvernement

Québec

LES MRC S'IMPOSENT COMME DES ACTEURS CLÉS

Les MRC s'imposent de plus en plus comme des acteurs clés de la régionalisation de l'immigration. Le Forum régionalisation de l'immigration au Québec, tenu en mars à Montréal, a été l'occasion de présenter des initiatives inspirantes démontrant bien l'importance et le rôle des MRC dans le processus d'identification des besoins de main-d'œuvre et de sélection des travailleurs immigrants invités à s'établir en région.

UN ENJEU POUR LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS LOCALES

« Les municipalités et les MRC souhaitent vivement accueillir davantage de nouveaux arrivants en région, a affirmé le président de la FQM et président d'honneur de l'événement, Jacques Demers. Elles sont prêtes dès maintenant à les accompagner pour que leur intégration soit couronnée de succès. La régionalisation de l'immigration, ce n'est pas uniquement une des solutions à la pénurie de main-d'œuvre à laquelle nous sommes confrontés, c'est surtout un facteur important pour la vitalité de nos communautés, partout au Québec. »

Ce message, la FQM l'a aussi porté devant les membres de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi n° 9. La FQM a proposé neuf recommandations pour optimiser le rôle des MRC dans la régionalisation de l'immigration et améliorer cette loi déposée en février qui vise à *accroître*

la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, comme son nom l'indique.

En tant que gouvernements de proximité, les MRC et les municipalités sont les mieux placées pour assurer la coordination et la concertation des groupes et intervenants sur leur territoire. À ce chapitre, la FQM demande que les interventions d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes soient régionalisées et décentralisées à l'échelle des MRC et que celles-ci soient reconnues comme des acteurs clés de toute la démarche de régionalisation de l'immigration.

Pour le président de la FQM, ces interventions seront plus porteuses de succès si elles sont régionalisées et décentralisées à l'échelle des MRC. « Tout le monde y gagnera! Les entreprises, les personnes immigrantes, les organismes de francisation, d'accueil et d'intégration et les communautés locales. Les régions sont prêtes et surtout motivées à s'investir pour que l'immigration soit un succès économique, et surtout humain. »

UNE POLITIQUE DE RÉGIONALISATION

La FQM demande au gouvernement d'élaborer une politique de régionalisation de l'immigration. À la suite de l'adoption du projet de loi n° 9, un tel énoncé permettrait de clarifier les rôles de chacun et de prévoir l'implication active des MRC dans le processus de régionalisation de l'immigration.

La FQM demande également que soient conclues des ententes d'au moins 5 ans entre le gouvernement et les MRC d'une même région pour assurer une meilleure coordination des mesures d'accueil et d'intégration des immigrants en région.

« On n'accueille pas les immigrants de la même façon à Montréal qu'à Percé, renchérit la préfète de la MRC du Rocher-Percé, Nadia Minassian, pour qui l'enjeu de la régionalisation de l'immigration est prioritaire. Nous devons mettre beaucoup plus d'efforts pour attirer de nouveaux arrivants en région, en même temps, nous sommes les mieux placés pour assurer une coordination efficace de toutes les étapes, de l'accueil, à l'intégration jusqu'à la rétention. On veut devenir des acteurs dans la régionalisation de l'immigration parce qu'on connaît nos milieux et on sait quelle est la meilleure façon d'y intégrer de nouvelles familles, de nouveaux enfants dans nos écoles, de nouveaux collègues de travail et de futurs amis. » ■

En 2017, 76 % des 52 388 immigrants permanents accueillis se sont établis à Montréal.

Depuis 2011, seulement 16 % des nouveaux arrivants ont choisi de vivre en région.

Source : mémoire de la FQM, 27 février 2019

LA RESPONSABILITÉ DE PLANIFIER À LONG TERME

« Lorsque le maire est décédé après 25 ans de service, la ville a perdu une grosse partie de sa mémoire; quand l'hôtel de ville est passé au feu, on a perdu toutes nos archives; si le responsable des travaux publics meurt subitement, on perd toute la mémoire de la municipalité. »

Ces observations résument bien les constats faits aux quatre coins du Québec par des participants aux ateliers sur la gestion des actifs municipaux organisés ce printemps par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

Pour plusieurs, ces ateliers de travail ont été l'occasion de prendre conscience de l'importance de bien gérer les actifs municipaux. Que ce soit pour mieux répondre aux questions des citoyens ou pour faire une planification à long terme, une bonne gestion des actifs municipaux est gage d'efficacité, de fiabilité et de transparence.

Dans plusieurs petites municipalités, la gestion des actifs se fait avec des ressources minimales. Souvent, elles n'ont pas d'inventaire de leurs actifs, elles connaissent mal l'état de leurs infrastructures, les données sont éparpillées ou dans la tête d'un ou deux employés qui approchent de la retraite. Elles n'ont pas de portrait complet de leurs actifs ni des investissements qu'elles devront faire à court, moyen ou long terme.

L'IMPORTANCE DE FAIRE UNE PLANIFICATION À LONG TERME

Les participants aux ateliers ont été amenés à travailler sur le cas fictif d'une municipalité qui doit planifier la gestion de son réseau routier pour les 20 prochaines années. Pour plusieurs, l'exercice de faire une projection aussi longue a confirmé la nécessité de se donner les moyens et les outils pour prendre des décisions avec une vision à long terme.

Pour le maire de Saint-Henri-de-Lévis, Germain Caron, le constat est frappant. « En tant qu'élu-e, on ne peut pas prendre de décisions uniquement sur un horizon de 4 ans. On a le devoir d'avoir une vision à long terme et de gérer dans le meilleur intérêt de notre communauté. Il ne faut pas seulement penser en termes de mandat politique, il faut penser aux citoyens qui seront encore là lorsque nous, les élus-es, on ne le sera plus. »



Plus de 150 élus-es, directeurs généraux et responsables des travaux publics des municipalités des MRC de Charlevoix, Bellechasse, Lac-Saint-Jean-Est, Nicolet-Yamaska et Vaudreuil-Soulanges ont participé aux ateliers sur la gestion des actifs municipaux organisés ce printemps par la FQM en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines.

Élu conseiller municipal à L'Isle-aux-Coudres en 2017, Frédéric Boudreault veut sensibiliser ses collègues aux vertus de la planification à long terme, particulièrement dans le contexte des changements climatiques qui menacent les côtes de l'île. « Planifier sur 10 ans, c'est l'équivalent de trois vies en politique! C'est difficile d'avoir une vision à long terme même s'il le faudrait. On attend toujours la tempête pour réagir, on travaille rarement en amont, on vit dangereusement! On sauverait tellement de temps et d'argent si on planifiait mieux nos actions et nos investissements, si on prenait le temps de regarder plus loin. »

Le maire de Saint-Michel-de-Bellechasse, Éric Tessier, est catégorique. « C'est urgent de gérer nos actifs comme il le faut. Il faut investir pour nos enfants, pour la prochaine génération. » Le maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, André Fortin, partage ce sentiment d'urgence. « Il y a un mur qui s'en vient devant nous. Je le vois venir. Il faut absolument évoluer politiquement, revoir nos façons de faire. »

PAR OÙ COMMENCER?

Le truc le plus important à garder en tête est de ne pas vouloir tout faire en même temps. La première étape est de faire la liste de l'ensemble des biens qui appartiennent à la municipalité. Cet inventaire peut se bâtir progressivement en répertoriant les données par famille d'actifs, c'est-à-dire en choisissant de faire l'inventaire par sphère d'activités comme les bâtiments, le réseau routier ou souterrain (aqueduc et égout), le matériel roulant ou les ressources humaines. L'important, c'est de commencer quelque part. Par la suite, d'autres familles d'actifs pourront s'ajouter à cette banque de données.

Pour démarrer la collecte de données, un excellent exercice est de réunir toutes les ressources municipales concernées par la famille d'actifs choisie. Souvent, chacun détient de l'information, mais l'exercice de mettre en commun ces renseignements a rarement été fait.

LE TRIO : ÉLU-E, FINANCE ET TECHNIQUE

La gestion des actifs concerne autant les élus-es, la direction générale que les responsables des travaux publics. Le fait de connecter les élus-es, les finances et le technique peut être d'une grande efficacité comme l'ont observé plusieurs participants lors des ateliers de la FQM.

Le maire de Beaumont, David Christopher est l'un de ceux qui a réalisé les bénéfices de travailler ce dossier à trois. « Nos connaissances et nos perceptions ne sont pas les mêmes. Ça nous permet de dégager une vision commune et de déterminer les priorités. Ça peut juste être bon pour la municipalité et pour nos citoyens. »

Les petites municipalités comprennent bien l'urgence de planifier la gestion de leurs actifs à long terme, mais manquent souvent de ressources pour amorcer la démarche. Ces ateliers leur ont permis de constater qu'elles partagent des réalités communes et qu'elles peuvent s'entraider en échangeant leurs connaissances ou en mettant en commun des ressources et des outils. Plusieurs ont d'ailleurs fait appel à l'équipe de la MRC pour animer d'autres lieux d'échanges multidisciplinaires.

À la suite de ce premier atelier de travail, les municipalités participantes ont été invitées à commencer la démarche de gestion dans l'une des familles d'actifs. Elles seront accompagnées tout au long du programme par la FQM et le CERI.U. Des ateliers virtuels se tiendront en mai et juillet. Un atelier de travail élargi réunissant les municipalités des 5 MRC participantes se tiendra le 25 septembre, en marge du Congrès de la FQM.

Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement ■

À surveiller

Séminaire

La gestion des actifs municipaux à l'heure des changements climatiques

7 et 8 novembre 2019 à Québec

Ce séminaire est organisé par la FQM, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines.

TESTER vos connaissances en gestion d'actifs

Si vous aviez à planifier des investissements dans le réseau routier d'une municipalité de petite taille pour les 20 prochaines années, comment vous y prendriez-vous?

Votre municipalité fait la promotion de ses nombreux attraits pour stimuler la vitalité de la communauté et attirer de nouvelles familles. La population actuelle est vieillissante. Plusieurs ont quitté pour se rapprocher des grands centres, d'autres y pensent sérieusement.

Le réseau routier de la municipalité comprend deux ponts et 75 kilomètres de routes gravellées et asphaltées. Vous connaissez la plupart des années de construction de ces infrastructures, vous avez une idée générale de leur état, vous ne connaissez pas leur durée de vie ni leur valeur de remplacement.

Dans ce contexte de changements anticipés, vous sentez le besoin de planifier à plus long terme. Vous décidez d'élaborer une planification pour la gestion du réseau routier de la municipalité pour les 20 prochaines années.

Quelles sont les étapes clés de votre démarche?

Quel logiciel utiliser?

Existe-t-il un logiciel qui peut faire l'inventaire des actifs municipaux avec un algorithme qui peut planifier pour les 30 prochaines années? La réponse est malheureusement non. Il existe quelques outils, mais aucun n'est miraculeux et aucun ne peut faire le travail à la place des employés municipaux. Le meilleur outil demeure le fichier Excel parce qu'il peut facilement s'adapter aux besoins de chaque municipalité. Rien ne sert d'avoir quelque chose de complexe et difficile d'utilisation, particulièrement lorsque l'on commence.

La FCM a publié un guide réunissant les questions à se poser avant que votre municipalité envisage l'achat d'un logiciel de gestion des actifs. Il est en ligne sur le site de la FCM au fcm.ca.

Le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués Watersense® d'Hydro-Québec bat son plein !

Obtenez jusqu'à 69% de réduction sur le coût des trousse!

Hydro-Québec a créé ce programme afin d'inciter ses clients à utiliser l'électricité plus efficacement. En y participant, votre municipalité se donnera un moyen d'atteindre ses objectifs d'économie d'eau. Réduisez le volume d'eau distribué par votre réseau d'aqueduc en aidant vos résidents à utiliser l'eau et l'électricité de façon écoresponsable.

Des produits performants, un achat rentable

Les produits proposés permettent une réduction de la consommation d'eau pouvant atteindre 40%, et ce, sans compromettre le confort et les habitudes des utilisateurs. Par ailleurs, ces produits peuvent aider un ménage de quatre personnes à économiser plus de 100 \$ par année sur sa facture d'électricité.

Les produits sont vendus en trousse et chaque trousse se compose ainsi :

- une pomme de douche fixe ou téléphone homologuée WaterSense®;
- un aérateur de robinet de salle de bains homologué WaterSense®;
- un aérateur de robinet de cuisine orientable;



- un sablier de douche d'une durée d'écoulement de 5 minutes;
- un ruban de téflon.

Tous y gagnent : votre municipalité et l'ensemble de vos résidents !

Votre municipalité peut s'engager de deux façons :

- en achetant des trousse et en les remettant gratuitement aux résidents de votre municipalité;
- en offrant à vos résidents des trousse à des prix concurrentiels ou en finançant un rabais applicable à l'achat de trousse.

Pour participer et vous renseigner!

Pour en savoir davantage sur le programme et y participer, rendez-vous au www.hydroquebec.com/eau-municipal.

Pour de plus amples renseignements sur les produits, veuillez communiquer avec Solutions Ecofitt, le prestataire de services d'Hydro-Québec, au **514 677-0099** ou, sans frais, au **1 855 882-0099**.

Le programme prend fin en avril 2020.

OBJECTIF 2021 : ATTEINDRE LA ZONE PARITAIRE

La FQM entend déployer une série de mesures pour favoriser l'engagement des femmes en politique municipale au cours des prochains mois. L'objectif est de faire en sorte qu'au moins 40 % des candidatures à l'élection municipale de l'automne 2021 soient féminines. Pour y parvenir, le comité Femmes et politique municipale de la FQM a élaboré un ambitieux plan d'action pour inciter plus de femmes à faire le saut.

La pierre d'assise de ce plan est la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes rendue publique à l'occasion de la Journée internationale des femmes. En plus de s'engager à atteindre la zone paritaire au sein de ses propres instances, avec cette politique, la FQM s'engage à appliquer les principes d'égalité et d'équité dans la gestion de ses ressources humaines ainsi qu'à favoriser l'engagement des femmes en politique municipale et à encourager la rétention des élues.

« Les hommes font souvent plusieurs mandats consécutifs tandis que les femmes ont tendance à rester moins longtemps, explique la présidente du comité Femmes et politique municipale, M^{me} Audrey Boisjoly. Elles doivent être capables de rester aussi longtemps que les hommes. En nous basant sur les conclusions du rapport Dostie-Goulet qui a bien identifié les facteurs qui peuvent nuire à l'implication des femmes en politique municipale, nous allons leur donner les moyens pour contrer ces difficultés qui constituent un frein à leur engagement politique. »

UNE PREMIÈRE POUR LA FQM

La Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes est une première pour la FQM qui met les bouchées doubles pour augmenter la participation des femmes à la politique municipale depuis qu'elle s'est engagée en matière d'égalité avec le Secrétariat à la condition féminine en 2016.

« Il est essentiel de valoriser le rôle des femmes sur la scène municipale, considère-t-elle. Elles représentent la moitié de la population et elles contribuent à l'avancement de la société québécoise au même titre que les hommes. Elles doivent être davantage présentes au sein des instances municipales et prendre part aux décisions. » D'ailleurs, pour atteindre la zone paritaire au sein de ses propres instances, la FQM a modifié, le 11 avril dernier, ses règlements généraux en conséquence.

Parmi les outils que la FQM développera pour inciter davantage de femmes à s'investir en politique municipale et à y rester, il y aura des capsules vidéo avec des élues inspirantes. La première est d'ailleurs déjà en ligne et présente la présidente du comité Femmes et politique municipale. À 26 ans, Audrey Boisjoly est la plus jeune mairesse au Québec. Élu le 5 novembre 2017, elle a remporté l'élection à la mairie de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, dans Lanaudière, devant trois hommes!

ÉCHANGER, PARTAGER ET RÉSEAUTER

Un groupe Facebook – Femmes et politique municipale – a été créé afin d'en faire un lieu rassembleur pour échanger sur la place des femmes en politique et dans toutes sphères de la société. Ce groupe a réuni en à peine un mois plus de 200 membres. « La plupart du temps, les hommes ont un réseau de contacts que les femmes n'ont souvent pas. Ce groupe leur permettra d'échanger, de partager et de réseauter, explique avec enthousiasme M^{me} Boisjoly. Avec l'équipe de la FQM, nous animerons le groupe en lançant notamment des discussions sur différents thèmes touchant les préoccupations des femmes. Nous allons aussi utiliser les réseaux sociaux pour mieux faire connaître le rôle d'élue et démontrer que les femmes ont leur place sur la scène municipale. »

D'autre part, le comité visera à atteindre la parité hommes-femmes pour les porte-paroles de la FQM lors de congrès, panels et autres événements publics, afin de présenter davantage de modèles féminins dans l'espace public. C'est le cas pour Audrey Boisjoly, présidente du Congrès de la FQM cette année et de Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé et présidente de la Table sur le développement local et régional.



La ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, en compagnie de Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois et présidente du Comité femmes et politique municipale, et de Jacques Demers, président de la FQM lors du dévoilement de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes le 8 mars dernier.

La FQM entend mettre également l'accent sur la formation en offrant de nouveaux programmes destinés à mieux outiller les femmes afin qu'elles gagnent de l'assurance quant à leur capacité à bien faire leur travail, l'un des quatre enjeux identifiés comme pouvant complexifier la vie des élues par le rapport Dostie-Goulet.

LE RÉFLEXE DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE

La présidente du comité Femmes et politique municipale se donne aussi comme défi de sensibiliser les municipalités à développer le réflexe de l'analyse différenciée selon les sexes. « Il s'agit d'une grille d'analyse qui permet d'évaluer si une politique, un programme, une mesure entraîne des répercussions néfastes pour les femmes. C'est un concept qui devrait guider les élus-es lorsqu'ils analysent différents dossiers. Par exemple, en matière de loisirs et d'infrastructures sportives, il faut se demander si l'offre est équitable ou bien penser à la sécurité des femmes si l'on construit un abribus ou un trottoir. »

« Je crois sincèrement qu'il doit y avoir plus de femmes en politique municipale. C'est pour ça que je m'implique à la FQM. Les femmes ont des valeurs et des orientations différentes de celles des hommes et le fait d'avoir cette autre vision autour de la table d'un conseil municipal, c'est essentiel. C'est notamment par l'établissement d'une zone paritaire que nous pourrions encore mieux répondre aux attentes de la population et réellement en être le reflet, particulièrement au palier local qui est le plus proche du citoyen », ajoute-t-elle en insistant sur l'importance d'assurer la relève dans le monde municipal.

Les femmes représentent le tiers des élus-es municipaux

Si en 1980, les mairesses représentaient 1,5 % des élus-es et les conseillères 3,8 %, les femmes demeurent toujours sous représentées sur la scène municipale malgré les progrès importants des dernières années. Depuis l'élection de 2017, les femmes occupent 34,5 % des postes de conseiller et 18,8 % des postes de maire, pour une moyenne de 32,3 % des élus-es municipaux. Dans plus de 60 % des municipalités, la représentation des femmes n'atteint toujours pas la zone paritaire au conseil municipal.

Évolution de la représentation des femmes sur la scène politique municipale

Élection	Conseillères élues	%	Mairesses élues	%
2005	1855/6964	26,6	144/1100	13,1
2009	2028/6914	29,3	175/1096	16,0
2013	2204/6895	32,0	190/1099	17,3
2017	2358/6835	34,5	205/888	18,8

Répartition des conseils municipaux selon leur composition

Composition hommes-femmes	Nombre de conseils municipaux
Moins de 40 % de femmes	673
Entre 40 % et 60 % (zone paritaire)	382
Plus de 60 % de femmes	45
TOTAL	1100

Source : Directeur général des élections du Québec
https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/portrait_statistique_elections_municipales_2017.pdf

« En s'engageant en politique municipale, on peut vraiment laisser son empreinte dans la communauté, conclut la mairesse de Saint-Félix-de-Valois. Aujourd'hui, si je prends des décisions comme élue municipale, en concertation avec les citoyens, inévitablement, dans 20 ans, je vais avoir contribué au développement de ma communauté et j'en serai fière. »

UNE INVITATION POUR TOUTES LES MUNICIPALITÉS ET LES MRC

Les municipalités et les MRC sont invitées à s'inspirer de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM, à l'adapter à leur réalité et à la mettre en action dans leur communauté.

La politique est disponible sur le site Internet de la FQM au fqm.ca/publications/. ■

Nouvelle formation à la FQM

Dans le cadre des formations précongrès, la FQM organise en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie, une formation de 6 heures en communication pour les femmes élues municipales afin de se doter d'outils communicationnels stratégiques.

Tarif : 150 \$ par personne.

Ce projet est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente intervenue entre la FQM et le gouvernement du Québec.

Pour vous inscrire: formation.fqm.ca

Les 4 principaux enjeux identifiés comme des situations problématiques pouvant complexifier la vie des élues.

- La difficulté à concilier famille et travail
- Les doutes quant à la capacité à bien faire son travail
- L'aspect conflictuel de la politique
- La discrimination et les autres types de violence psychologique ou physique

Source : Rapport Dostie-Goulet, septembre 2017

L'EXPERTISE À PROXIMITÉ EN DROIT MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

Avec **17 bureaux répartis dans 8 régions** et des avocats experts reconnus, Cain Lamarre est la référence en droit municipal & environnement.

Notre équipe offre aux villes et municipalités québécoises ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer; l'expertise d'un grand cabinet combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



PRÈS POUR ALLER LOIN
CAINLAMARRE.CA

ULTIMO

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME**
d'assainissement des eaux usées performant et
durable plutôt que de multiplier les installations
septiques individuelles partout sur le territoire

PLUS **ÉCONOMIQUE**, PLUS **EFFICACE** ET PLUS **SIMPLE**

\\ **MABAREX : 100 % QUÉBÉCOISE**

\\ SOLUTION IDÉALE POUR :

- Regroupements de 25 à 600 résidences
- Nouveaux projets immobiliers
- Terrains trop restreints
- Zones inondables
- Mauvaise perméabilité du sol
- Lacs et cours d'eau sensibles à l'azote, au phosphore et à la prolifération d'algues

La solution **ULTIMO^{MD}** est reconnue par les autorités gouvernementales pour l'assainissement des eaux usées municipales et industrielles au Québec.

MABAREX.COM / 1 800 636-6721

LICENCE RBO : 2206-1089-23



DES INVESTISSEMENTS POUR PROPULSER ENFIN LES RÉGIONS AU 21^e SIÈCLE

Engagement phare de la Coalition avenir Québec lors de la dernière campagne électorale, le déploiement d'Internet à haut débit dans toutes les régions est en voie de se réaliser. QUORUM fait le point sur les dernières annonces du gouvernement Legault.

Les MRC seront partie prenante dans le déploiement d'Internet haut débit (IHD) en région afin que les communautés de partout au Québec aient enfin accès. À la suite des budgets déposés à Québec et à Ottawa ce printemps, les sommes nécessaires sont au rendez-vous pour assurer l'accès à Internet haut débit et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions du Québec.

« C'est un dossier qui nous préoccupe tellement qu'il y a 400 millions dans le dernier budget qui est prévu pour brancher les 240 000 foyers qu'il reste à brancher au Québec », a déclaré la ministre déléguée au Développement économique régional, Marie-Ève Proulx, à l'Assemblée nationale le 4 avril en comparant l'importance d'Internet haut débit à l'électrification au 20^e siècle.

La FQM procède également à l'embauche d'une ressource, grâce à un soutien financier du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Cette ressource fera le pont entre le ministère et les MRC qu'elle accompagnera dans l'identification de leurs besoins et dans le plan de déploiement sur leur territoire. Les équipes travailleront de concert pour que l'accès à la plus récente technologie soit disponible partout au Québec, aussi rapidement que possible.

LE SUCCÈS PASSE PAR LES MRC

Pour la FQM, la recette du succès pour brancher les régions passe par les MRC qui ont une connaissance fine de la réalité sur leur territoire. Elles doivent

« Le gouvernement du Québec travaillera en collaboration avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'objectif d'accélérer le déploiement d'infrastructures numériques de qualité dans les zones non ou mal desservies.

Avec la contribution du gouvernement fédéral et des promoteurs, les nouveaux investissements de 400 millions de dollars prévus par le gouvernement du Québec permettront aux régions de se doter d'infrastructures numériques complètes et modernes. »

Extrait du Plan budgétaire du budget 2019-2020 du gouvernement du Québec

être associées à l'élaboration et la conception des projets dès le départ. Elles sont les mieux placées pour définir et répondre aux besoins des régions en vue d'un appel de propositions. Lorsque la MRC n'a pas été consultée, trop souvent, la fibre optique est déployée par les grandes entreprises de télécommunications seulement dans les secteurs les plus rentables.

Dans ce contexte, la FQM va veiller à ce que toutes subventions gouvernementales aux entreprises de télécommunication aient reçu l'accord de la MRC, à ce que le branchement soit pour l'ensemble des résidences en milieu rural et à ce que tout service offre une vitesse de connexion minimale de 50 mégabits/seconde.

L'accès à une connexion Internet est une nécessité en matière de développement économique et social pour les régions en 2019. Elle est essentielle à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre en région, à la qualité de vie de nos citoyens, et est maintenant indispensable pour de nombreuses entreprises du secteur manufacturier et du secteur des services.

Cet investissement de 400 millions de dollars du gouvernement du Québec, jumelé à l'annonce du gouvernement fédéral d'injecter jusqu'à 6 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, correspond à la demande exprimée par la FQM lors de l'Assemblée des MRC de l'automne 2018. ■

SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

ACCÉDEZ À UNE EXPERTISE JURIDIQUE
EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL, ET CE,
À TARIFS CONCURRENTIELS!



**4 HEURES DE
CONSULTATION
GRATUITES POUR LES
MEMBRES DE LA FQM
ET CEUX DE LA MMQ**

CONTACTEZ-NOUS

1 866 951-3343
saj@fqm.ca



FQM

SERVICE D'ASSISTANCE
JURIDIQUE FQM/MMQ

UN ENGAGEMENT POUR LA CONSERVATION DE L'EAU

La FQM poursuit son engagement pour la conservation de l'eau potable. À l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a participé au lancement officiel de la 2^e Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec, en compagnie de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, et de l'ensemble des partenaires de la démarche.

La FQM note avec satisfaction que la stratégie souligne l'importance d'appuyer les municipalités de petite taille pour la réfection et dans le maintien en état des réseaux de distribution, une condition essentielle pour assurer l'atteinte des objectifs.

Depuis le lancement de la première stratégie en 2011, les actions mises en place dans plus de 600 municipalités ont permis de dépasser l'objectif de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne de 20 %. Selon les données du MAMH, la quantité d'eau distribuée par personne au Québec a diminué de 26 % par rapport à 2001.

Au-delà de ces résultats positifs, le Québec demeure l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde. La quantité d'eau distribuée par personne au Québec est de loin supérieure à celles de l'Ontario et du reste du Canada.

Selon les données du MAMH, la quantité d'eau distribuée par personne au Québec a diminué de 26 % par rapport à 2001.

En 2015, la quantité d'eau distribuée par personne se situait à 573 litres par personne par jour au Québec, soit un volume 28 % plus élevé que la moyenne canadienne et 55 % plus élevé que celle en Ontario.

OBJECTIF : RÉDUCTION DE 20 %

D'ici 2025, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise à améliorer le bilan des municipalités à l'égard de la distribution et de la consommation de l'eau potable. Pour ce faire, elle poursuit trois grands objectifs.

Elle vise la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015. Sur le plan de la consommation résidentielle, cela signifie l'atteinte d'une consommation égale ou inférieure à la moyenne ontarienne (201 litres par personne, par jour) ou canadienne (235 litres par personne, par jour). Le but est aussi d'atteindre un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association et d'augmenter progressivement les investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs tout en éliminant les déficits d'entretien.

La stratégie inclut plusieurs mesures que les municipalités devront respecter. Elles devront notamment mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau et pour permettre d'économiser l'eau chez les consommateurs. Elles devront produire des bilans annuels ainsi qu'adopter des pratiques de gestion durable concernant la ressource et les actifs municipaux.

De son côté, pour aider les municipalités à remplir leurs engagements, le gouvernement s'engage à poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités et des partenaires, à réviser le Code de construction et à réduire la consommation d'eau dans les immeubles des ministères et organismes ainsi que dans ceux des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation. L'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau deviendra écoconditionnelle à l'approbation du bilan annuel.

« Conscient que la protection de l'eau potable est un devoir qui nous incombe pour assurer la santé et la prospérité des générations futures, la FQM réitère la volonté de ses membres à travailler pour la protection de cette précieuse ressource. Les résultats probants de la première stratégie démontrent encore une fois qu'une mobilisation conjointe des municipalités et du gouvernement du Québec autour d'un plan commun et concerté permet de faire de grandes choses », a conclu M. Jacques Demers, président de la FQM. ■



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

15
ANS

DES **AVANTAGES UNIQUES** QUE SEULE
LA MMQ PEUT VOUS OFFRIR!

- > Le pouvoir d'influencer ses produits et ses services
- > Un accompagnement gratuit en gestion des risques
- > La prise en charge de tous vos sinistres recevables, même ceux sous la franchise
- > Une ristourne annuelle qui reconnaît votre performance et votre fidélité
- > La force d'un réseau de courtiers locaux

AU SERVICE DES
MUNICIPALITÉS
DEPUIS 15 ANS

CONTACTEZ-NOUS
1 866 662-0661

mutuellemmq.com



FQM : PORTE-PAROLE DES RÉGIONS DEPUIS 75 ANS

Sous la présidence de M^{me} Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois, le plus important rendez-vous annuel du monde municipal se tiendra cette année du 26 au 28 septembre dans la capitale nationale. Plus de 3 000 participants, dont près de 2 000 élues et élus municipaux de toutes les régions, sont attendus au Centre des congrès de Québec pour le Congrès annuel de la FQM.

Présenté par La mutuelle des municipalités du Québec, c'est sous le thème *La FQM, porte-parole des régions*, que se déroulera l'événement. La programmation riche en contenu en sera le reflet avec des ateliers portant sur des enjeux majeurs comme le renouvellement du prochain pacte fiscal, les changements climatiques, l'environnement, l'aménagement du territoire, la réforme du mode de scrutin et la mise en valeur de l'identité de nos communautés. Dans tous ces dossiers, la FQM s'impose comme porte-parole des régions en défendant les intérêts de ses quelque 1 000 membres répartis sur tout le territoire du Québec.

LES NOUVEAUTÉS EN 2019

La FQM ajoute à l'expérience Congrès de nouveaux espaces d'échanges et de discussion. Toutes les aires du Centre des congrès seront aménagées pour favoriser les rencontres et le réseautage. Autour de l'Agora, à la manière des tables rondes qui se tiennent lors des salons du livre, de courtes discussions entre intervenants ou décideurs seront organisées sur différents thèmes.

DES INVITÉS DE MARQUE

Parmi les conférenciers invités, notons la participation du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Éric Martel, qui s'adressera aux congressistes à l'occasion du dîner du jeudi. Le réputé biologiste et professeur au département des sciences fondamentales de l'UQAC, M. Claude Villeneuve,



M^{me} Audrey Boisjoly, présidente du 78^e Congrès et mairesse de Saint-Félix-de-Valois.

La FQM ajoute à l'expérience Congrès de nouveaux espaces d'échanges et de discussion.

sera aussi présent. Spécialiste des changements climatiques et du développement durable, il partagera sa vision du développement des régions dans le cadre de la Grande conférence qui aura lieu en matinée le samedi.

Le Congrès est l'occasion d'honorer des femmes et des hommes qui se démarquent sur la scène municipale. En plus des diplômes d'administrateur municipal et des Méritas soulignant les années de services en politique municipale, la FQM remettra trois prestigieuses distinctions lors du Gala Reconnaissance, présenté par le Fonds de Solidarité FTQ. Le Prix Jean-Marie-Moreau – en l'honneur de celui qui fut président de l'Union des conseils de comté du Québec de 1970 à 1983 et de l'Union des MRC du Québec – sera attribué à une élue ou un élu municipal en reconnaissance de son engagement, son implication, son leadership et son dynamisme. Le Prix Elsie-Gibbons – en l'honneur de première femme à occuper la mairie d'une municipalité au Québec en 1953, Portage-du-Fort, dans la MRC de Pontiac – récompensera l'engagement d'une femme en politique municipale.



PRÉSENTÉ PAR

DU 26 AU 28 SEPTEMBRE



Guylaine Tanguay, présentera un spectacle exclusif aux congressistes le vendredi 27 septembre 2019.

Les sujets d'ateliers

Des ateliers politiques où les échanges et les débats seront privilégiés porteront sur des enjeux de l'heure tels que le prochain pacte fiscal, les changements climatiques, l'environnement, l'aménagement du territoire, la réforme du mode de scrutin et le patrimoine.

Des ateliers d'information seront également offerts sur différents thèmes comme les médias sociaux, les risques de cyberattaques, la gestion de crise, la gestion contractuelle, la conception et la gestion de projets, l'art de la négociation d'une convention collective, la rémunération et la valorisation du rôle des élus-es, la gestion des actifs, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, l'accueil de nouveaux arrivants, le transport collectif ainsi que les relations avec les communautés autochtones.

Consultez la programmation complète au fqm.ca.

Finally, the Municipal Leadership Award will be presented to a municipality or a MRC to highlight the implementation of a project structuring for the local or regional community.

LA REINE DU COUNTRY

The undisputed queen of country music in Quebec, Guylaine Tanguay, will present an exclusive performance on Friday evening during the Soirée spectacle, in collaboration with Bélanger Sauvé. Native of Lac-Saint-Jean, the singer has gained popularity among people in the regions who recognize her talent since 30 years. When she stepped into the spotlight of record sales in 2015, she was still unknown to the public of the big centers. With her warm and powerful voice, she promises to swing the elected officials of all the regions. ■

C'est le temps de s'inscrire!

- En visitant sur le site Web de la FQM au fqm.ca.
- En remplissant et en retournant le formulaire d'inscription avec un chèque à la FQM au 1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5.



Un Congrès écoresponsable

Caring about reducing the ecological footprint of its annual Congress, the FQM is associated for an 8th year with the energy company Énergir in order to pose concrete eco-responsible gestures.

The Congress 2018 has obtained the classification of level 3, according to the norm in Responsible Management of Events of the Bureau de normalisation du Québec. For the edition 2019, the FQM will continue its efforts, in collaboration with its partner Énergir in order to reach the classification of level 4.

HARCÈLEMENT, INCIVILITÉ ET VIOLENCE AU TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les employeurs du Québec ont l'obligation d'adopter une politique de prévention du harcèlement, tant psychologique que sexuel, et de traitement des plaintes, quelle que soit la taille de l'organisation. Pour plusieurs municipalités, cette nouvelle exigence représente un défi supplémentaire qui s'ajoute à de nombreux autres.

Dans cette foulée, le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM propose deux outils spécialement conçus pour les municipalités : un modèle de politique conforme à ce qui est prévu à la *Loi sur les normes du travail* ainsi qu'un guide d'implantation.

« Le modèle de politique de prévention du harcèlement que nous proposons est entièrement adapté au milieu municipal, explique Myriam Trudel, avocate en droit du travail à la FQM. Il est conçu pour nos membres qui évoluent dans un contexte particulier où gravitent des élus-es, des cadres, des salariés et des bénévoles. Ce modèle comprend également des scénarios d'adaptation afin de laisser une marge de manœuvre aux municipalités qui peuvent privilégier l'avenue qui leur convient. »

LA PRÉVENTION POUR CONTRER LA PRÉSENCE DE HARCÈLEMENT

Une politique de prévention du harcèlement permet de conscientiser tous les membres d'une organisation à adopter une conduite dépourvue de harcèlement, et de contribuer à la mise en place d'un climat de travail sain et respectueux. En plus du caractère préventif, la politique envoie un message clair voulant que certains comportements ne sont pas tolérés dans le milieu de travail.

Le modèle de politique proposé par la FQM va plus loin que ce qui est requis en vertu de la *Loi sur les normes du travail* puisqu'il permet également de prévenir l'incivilité et la violence au travail. « L'un des objectifs de la Loi est de prévenir le harcèlement au travail, ajoute Cassandra Nadeau, avocate en droit du travail à la FQM. En prévenant dès le départ les comportements incivils ou violents, nous avons nécessairement un impact sur ce qui peut se transformer en du harcèlement. »

« Dans les cas de harcèlement psychologique ou sexuel, cela va davantage de soi. Les personnes sont un peu mieux au fait que ces comportements ne sont pas admissibles, poursuit M^e Nadeau. L'incivilité et la violence au travail sont des concepts dont on entend moins parler, mais qui sont tout aussi inacceptables, ajoute-t-elle. En avisant dès le départ un employé qu'il ne peut pas adopter une certaine conduite dans son milieu de travail, l'employeur se dote d'outils pour repérer le problème à la source et intervenir rapidement, le cas échéant. »

La prévention de ces comportements est loin d'être futile. Le monde municipal peut être propice à l'incivilité ou à la violence à certains égards, puisque les employés municipaux sont souvent sur la première ligne lorsqu'il est question de gérer des situations conflictuelles avec les citoyens.

La FQM propose d'aller plus loin pour mieux prévenir le harcèlement au travail.

« Ce n'est pas uniquement les élus-es qui subissent la colère des citoyens, souligne M^e Trudel. Il n'est pas rare que les employés à la réception, les inspecteurs en bâtiment ou les ouvriers aux travaux publics subissent les contrecoups des décisions de la municipalité. S'ils font l'objet de harcèlement, de conduites inciviles ou de violence, le modèle de la FQM permet à l'employeur d'informer ses employés sur les canaux de communication mis à leur disposition pour l'alerter et lui permettre de réagir. »

UN GUIDE D'IMPLANTATION POUR LES MUNICIPALITÉS

L'adoption d'une politique adaptée aux spécificités du milieu municipal n'est que la première étape de la prévention du harcèlement. Le travail pour les municipalités ne s'arrête pas là. « C'est bien de l'adopter, mais il faut ensuite la mettre en place et s'assurer que les organisations y ont recours convenablement », conclut M^e Trudel.

Le modèle de politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et le guide d'implantation sont disponibles sur le site Web de la FQM.

La création de ces deux outils a été possible grâce à une contribution financière provenant de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. ■

FORMER.

LA RÉFÉRENCE EN FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉE AUX DIRECTEURS ET CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC



Des cours de certification

Pour développer les compétences essentielles permettant de bien exercer les fonctions et responsabilités de directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité et pour obtenir le titre de **Directeur municipal agréé (DMA)**. *Parce qu'il faut toujours viser l'excellence.*



Des cours de spécialisation

Pour parfaire ses connaissances. *Parce qu'il y a toujours place à l'amélioration.*

Des activités de perfectionnement en salle

Offertes dans toutes les régions du Québec et sur demande. *Parce qu'il faut être près des gens.*

Des webinaires et des capsules web

Pertinents, flexibles et accessibles. *Parce qu'il est toujours possible d'en apprendre plus.*

Un Parcours personnalisé d'apprentissage (PPA)

Selon votre profil de compétences et d'expertises, pour répondre parfaitement à vos besoins et à vos attentes. *Parce que vous êtes unique.*

Et parce que vous le pouvez...



ADMQ | Association des
directeurs municipaux
du Québec
STIMULER L'EXCELLENCE

FORMER. INFORMER. PERFORMER.

admq.qc.ca | 418 647-4518



LES PRINCIPAUX ENJEUX D'ICI 2020

La FQM intervient activement auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour s'assurer que les intérêts des municipalités locales et régionales soient toujours pris en compte. À l'aube de 2020, trois grands enjeux apparaissent prioritaires pour l'avenir de nos communautés.

NÉGOCIER LE PACTE FISCAL 2020

La négociation d'un nouveau pacte fiscal avec le gouvernement du Québec est urgente. En vigueur depuis 2016, l'entente actuelle vient à échéance à la fin de 2019. Un nouveau pacte doit être conclu d'ici la fin de l'été afin que les municipalités connaissent rapidement la somme d'argent sur laquelle elles pourront compter avant de fixer leur budget pour 2020. La FQM croit qu'une véritable diversification des revenus municipaux est essentielle. Les municipalités et les MRC doivent avoir des moyens financiers qui correspondent aux nouvelles

responsabilités qu'elles se sont vu confier au cours des dernières années et cesser d'être dépendantes à l'impôt foncier comme principale source de revenus. À cet égard, le nouveau pacte fiscal devrait contenir un partage de la TVQ et de la taxe sur les services publics. Le gouvernement devrait payer la pleine valeur des taxes foncières sur les immeubles parapublics. Le pacte devrait également contenir des mesures spécifiques au monde rural et aux municipalités dévitalisées, dans un souci d'occupation réelle de notre territoire.

PARTICIPER AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

Promouvoir le développement économique des régions et assurer une occupation dynamique du territoire font partie de l'ADN des membres de la FQM. Dans une déclaration commune de services que les municipalités et les MRC s'approprient à adopter, elles s'engagent formellement à assurer un leadership de concertation et de mobilisation de tous les partenaires de leur territoire œuvrant en développement et à offrir les services de première ligne pour accueillir et accompagner les entrepreneurs de leur milieu qu'ils soient en phase



QUEL AVENIR POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉGIONALES?

La gouvernance en développement local et régional a subi de profonds changements au cours des dernières années. À la suite de l'abolition des conférences régionales des élus et des centres locaux de développement en 2015, le gouvernement a renforcé le rôle des MRC en matière de développement local et régional et reconnu pour la première fois les municipalités comme des gouvernements de proximité avec le projet de loi n° 122.

Les municipalités et les MRC veulent jouer un rôle stratégique dans le développement de leur territoire. Dans une déclaration commune qu'elles s'approprient à adopter, elles s'engagent à assurer un leadership de concertation et de mobilisation de tous les partenaires œuvrant en développement et à accompagner les entrepreneurs de leur territoire, quelle que soit leur phase de développement.

Depuis son arrivée au pouvoir, en octobre 2018, la sensibilité du nouveau gouvernement à l'égard des régions est manifeste. Les mesures contenues dans le budget de mars 2019 destinées au développement local et régional sont encourageantes. Cet engagement doit maintenant être reconnu et intégré dans les agissements des ministères et organismes gouvernementaux afin d'assurer la cohérence des actions.

de démarrage, d'expansion, de consolidation, de vente ou de relève. Parallèlement, la FQM soutient activement ses membres en agissant pour le développement de secteurs clés comme la forêt, les énergies renouvelables, le bioalimentaire et le tourisme. Elle veille à assurer une présence significative de l'État en région et une offre de services gouvernementaux qui répondent aux besoins des collectivités.

ÊTRE LES ACTEURS CLÉS DE LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Les besoins en main-d'œuvre sont tout aussi criants en région que dans les grands centres. À cette réalité s'ajoute la crainte que cette pénurie mette en péril le développement économique des régions à court et moyen terme. Pour combler les besoins en main-d'œuvre et répondre à la problématique de l'intégration des nouveaux arrivants, la FQM demande au gouvernement

que les interventions d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes soient régionalisées et décentralisées à l'échelle des MRC. Les acteurs municipaux sont les mieux placés pour comprendre et répondre localement et rapidement aux besoins des nouveaux arrivants et, ce faisant, faciliter et favoriser leur intégration. En 2017, trois immigrants sur quatre se sont établis à Montréal. Les MRC veulent renverser la tendance en jouant un rôle clé dans la démarche de régionalisation de l'immigration. ■

« ENFIN, ON SE SENT MOINS SEUL! »

« Enfin, on se sent moins seul! C'est un baume à entendre les autres. Nous sommes des orphelins depuis 2015. C'est génial de se retrouver et de partager nos préoccupations et nos réalités. » C'est en ces termes que se résument les commentaires entendus à l'occasion de la première rencontre des professionnels en développement territorial.

Organisée par la Table sur le développement local et régional de la FQM, cette journée de formation avait pour but de répondre à un besoin clairement exprimé par les professionnels du développement.

À l'occasion d'un récent sondage effectué par la FQM auprès des 217 agents de développement répertoriés à travers le Québec, 86 % des répondants ont déclaré avoir de l'intérêt à participer à une journée de formation pour approfondir leurs connaissances, échanger sur les meilleures pratiques et nourrir leur réflexion en faisant du réseautage.

« Depuis 2015, le réseautage professionnel s'est étioilé dans la presque totalité du Québec. Les occasions de croiser les savoirs sont inexistantes.

Un réseautage solide augmente la productivité des professionnels par le partage des connaissances et des bons coups en développement des territoires. » Ce commentaire d'un agent de développement est le reflet de plusieurs autres messages reçus dans le cadre du sondage qui a connu un remarquable taux de réponse de 64 %.

La Table sur le développement local et régional de la FQM assurera le suivi de cette journée et proposera d'autres activités afin de donner la chance aux professionnels du développement d'échanger et d'apprendre. L'apport des professionnels en développement permet d'agrandir la famille FQM et enrichir le Rendez-vous annuel du développement local et régional. Il fait aussi de la FQM un puissant porte-parole des régions. ■

Le portrait des professionnels du développement territorial

- 78 % travaillent dans une MRC
- 22 % travaillent dans un organisme de développement
- 54 % exercent leur métier depuis plus de 7 ans
- 13 % exercent leur métier depuis 5 à 7 ans
- 33 % exercent leur métier depuis 5 ans et moins

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS

- Ruralité 44 %
- Culture 38 %
- Tourisme 38 %
- Services de proximité 35 %
- Agroalimentaire 32 %
- Économie sociale 28 %
- Loisirs 24 %
- Immigration 14 %
- Logement et habitation 12 %
- Transport 12 %
- Autres 43 %
 - Développement social 9 %
 - Événements et communication 7 %
 - Formation et main-d'œuvre 7 %
 - Familles et aînés 6 %

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

| dhcavocats.ca |

DHC
— AVOCATS —

514 331-5010

PREMIÈRE RENCONTRE NATIONALE COURONNÉE DE SUCCÈS

Près de 75 professionnels en développement territorial ont participé à la première rencontre nationale dédiée aux professionnels du développement territorial des MRC et des organismes de développement mandatés par les MRC. C'est sous le thème de l'attractivité territoriale que ces experts du développement ont eu l'occasion de se rencontrer pour la première fois depuis la réorganisation des structures de développement de 2015.

Initiée par la Table sur le développement local et régional de la FQM, cette première journée de travail s'est tenue en marge du 4^e Rendez-vous du développement local et régional où les élus-es et les directeurs généraux étaient quant à eux invités à réfléchir à la valorisation du rôle des MRC comme acteurs du développement économique.

La rencontre a été organisée dans le but de répondre à un besoin clairement exprimé par les professionnels à l'occasion d'un sondage effectué par la FQM auprès des 217 professionnels répertoriés à travers le Québec au sein des MRC et de leur organisation de développement.

Les résultats de l'enquête révélaient que 86 % des répondants avaient de l'intérêt à participer à une journée de formation pour approfondir leurs connaissances, échanger sur les meilleures pratiques et nourrir leur réflexion grâce au réseautage. Parmi les commentaires, les références à Solidarité rurale ont été nombreuses. Les activités de formation et de réseautage qu'offrait l'organisme manquent à de nombreux professionnels. Le besoin d'échange et de réseautage est manifestement important chez les professionnels en développement rural, local, social, culturel, touristique et territorial.

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Différentes initiatives territoriales ont été présentées au cours de la journée, dont la démarche d'attractivité de la MRC de L'Islet, la planification de développement socioéconomique de la MRC de Charlevoix, l'approche systémique d'attractivité de la MRC de Maskinongé visant les nouveaux arrivants ainsi que l'écoterritoire habité de la MRC de La Matapédia. Les regards d'experts comme celui de Geneviève Cloutier, professeure et directrice du Centre de recherche en aménagement et développement de l'université Laval, et de Denis Bourque, directeur du Département de travail social à l'Université du Québec en Outaouais, ont également alimenté les réflexions.

Vitalité. C'est le mot qui résume cette première journée de formation selon Denis Bourque. « Il y a une nouvelle génération en émergence et un dynamisme qui me rassure énormément et que je trouve emballant, affirme-t-il. Je remarque aussi qu'il y a beaucoup plus de femmes. Ces rencontres devraient se poursuivre. C'est important d'accompagner ces professionnels et valoriser leur rôle bien souvent méconnu et mal compris. »



© Samuel Tessier, photographe

LA RENAISSANCE DES RÉGIONS

L'éminent spécialiste en développement local et régional et professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM, M. Bernard Vachon, a conclu la rencontre sur une note débordante d'optimisme. Il a présenté sa vision du développement territorial en 11 points. Selon lui, le contexte actuel se prête bien à ce que nous assistions bientôt à la renaissance des régions si nous savons saisir les occasions.

« La croissance illimitée des villes n'est ni une fin en soi ni une fatalité. Des évolutions en cours ouvrent des possibilités inédites pour une réappropriation et une recomposition des régions, a-t-il expliqué. Il faut saisir ces opportunités pour décongestionner les grands centres, repeupler et dynamiser les régions. »

Pour Bernard Vachon, c'est le mot résilience qui résume cette première journée de formation. Il conclut en insistant sur l'importance du travail des professionnels en développement dans l'essor d'un territoire et sur leur besoin de se regrouper pour échanger sur les meilleures pratiques. ■

LES MRC S'ENGAGENT RÉSOLUMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les MRC s'unissent pour offrir des services de soutien au développement territorial et à l'entrepreneuriat partout au Québec. Dans une déclaration commune de services qu'elles s'appêtent à adopter, elles s'engagent à assurer le leadership de la concertation et de la mobilisation des partenaires du développement économique de leur territoire et à accompagner les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires.

« Depuis les transformations des structures de développement à la fin de 2015, les gens pensent qu'il n'y a plus de service de soutien au développement économique dans leur région, explique la présidente de la Table sur le développement local et régional de la FQM, M^{me} Nadia Minassian. Les gens ne savent pas que les MRC ont pleine compétence pour favoriser le développement local et régional. C'est pour cette raison que les membres de la Table ont décidé de mobiliser les MRC autour de cette déclaration commune. »

Les MRC ont en effet pleine compétence pour favoriser le développement local et régional depuis l'adoption du projet de loi n° 122 à l'Assemblée nationale en juin 2017. Cette responsabilité s'inscrit en droite ligne avec la mission des MRC. Depuis leur création en 1979, elles œuvrent au développement et à l'aménagement de leur territoire en adoptant notamment des schémas d'aménagement et de développement ainsi que des stratégies de développement local. Elles constituent depuis longtemps la porte d'entrée des entrepreneurs à la recherche de différents services selon les besoins de leurs projets. Elles sont à l'avant-plan des efforts de mobilisation des milieux et de la mise en place des conditions favorables au développement des territoires.

« La déclaration commune vise à ce que les MRC se positionnent comme étant les premiers répondants auprès des entreprises, des entrepreneurs et de la population », explique M^{me} Minassian.

UNE OFFRE DE SERVICE À RESTRUCTURER

L'offre de service à l'entrepreneuriat et les lieux de concertation ont subi de profonds changements depuis l'abolition des CLD. La moitié des MRC ont intégré les professionnels du CLD à l'intérieur de leur propre service de développement, les autres ont confié cette responsabilité à des organismes autonomes. Les stratégies de développement et de mobilisation varient significativement d'un territoire à l'autre.

« La déclaration commune vise à ce que les MRC se positionnent comme étant les premiers répondants auprès des entreprises, des entrepreneurs et de la population, explique M^{me} Minassian. Les MRC possèdent une vision à long terme de leur développement parce qu'elles ont l'expérience d'arrimer l'aménagement du territoire et le développement économique.

Maintenant qu'elles ont légalement la compétence du développement, elles doivent assumer leur leadership et devenir des acteurs incontournables du développement de leur territoire. »

UNE INITIATIVE DE LA TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Cette déclaration commune est une initiative de la Table sur le développement local et régional présidée par Nadia Minassian, également préfète de la MRC du Rocher-Percé. Mise sur pied par la FQM, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), elle a pour but d'épauler les élus municipaux et d'assister les MRC dans leur mission de développement économique, social et culturel. Contrairement aux autres instances de la FQM, cette Table est composée principalement de professionnels et non d'élus-es.

« À la suite de l'abolition des CLD et des CRÉ, il y a eu un vide chez les professionnels du développement qui n'avaient plus de lieux communs pour échanger. La FQM a voulu répondre à cette problématique en réunissant ceux et celles qui travaillent au développement du territoire dans les municipalités et les MRC ainsi que dans les organismes à caractère économique comme les Fonds locaux de solidarité FTQ. L'objectif était de se donner un espace d'échange afin de se restructurer et de conserver l'intelligence collective de ces professionnels. » ■

LA DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES

Depuis leur création, les municipalités régionales de comté (MRC) ont toujours œuvré au développement et à l'aménagement de leur territoire. Elles sont les responsables, entre autres, de l'adoption d'un schéma d'aménagement et développement (SAD) qui inclut une stratégie de développement local. Elles constituent depuis longtemps le point d'entrée des entrepreneurs pour recevoir une variété de services selon le besoin de leurs projets. Elles sont également à l'avant-plan des efforts de mobilisation des milieux et de la mise en place des conditions favorables au développement des territoires.

En avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale. Cette compétence doit maintenant être reconnue et intégrée dans les agissements des ministères et organismes gouvernementaux afin d'assurer la cohérence des actions.

Plus spécifiquement, les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente.

Le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects: le développement local et l'entrepreneuriat.

LE MANDAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour réaliser ce mandat, les services de développement des MRC doivent assurer un leadership de concertation et de mobilisation de tous les partenaires de leur territoire œuvrant en développement, qu'ils soient publics ou privés.

Afin de bien jouer ce rôle de leadership, la connaissance du territoire est essentielle. Pour y parvenir, les services de développement doivent exercer une veille stratégique des différents facteurs internes et externes ainsi que des événements, présents et futurs, pouvant influencer l'avenir de leur territoire.

La concertation et la mobilisation se traduisent dans le plan stratégique de développement du territoire. C'est à partir de celui-ci que le service de développement conçoit son plan d'action annuel qui sert de lignes directrices aux actions d'animation du milieu et de soutien aux projets issus de celui-ci.

LE MANDAT DE L'ENTREPRENEURIAT

Les services de développement des MRC sont en première ligne pour accueillir et accompagner les entrepreneurs d'un territoire qu'ils soient en phase de démarrage, d'expansion, de consolidation, de vente ou de relève de leur entreprise.

Un service de développement de MRC est toujours à l'écoute des besoins des entrepreneurs de son territoire. Tous les projets sont traités avec professionnalisme, que cela se fasse à la suite d'une demande de l'entrepreneur ou d'un démarchage du service de développement.

L'accompagnement d'un entrepreneur privé ou collectif se concrétise par un soutien technique à la réalisation du projet qui peut être complété par un soutien financier grâce aux fonds gérés par le milieu, si le projet correspond aux critères de ces derniers.

De plus, le service de développement peut recommander des ressources externes pouvant répondre à des besoins particuliers et des formations pertinentes, organisées ou non par lui, permettant à l'entrepreneur d'acquérir des connaissances utiles à la réalisation de son projet. L'accompagnement d'une entreprise est complété par un suivi personnalisé et une réévaluation des besoins, s'il y a lieu.

Un service de développement d'une MRC est également à l'affût de toutes les informations pertinentes pour les entrepreneurs et le développement général de son territoire. Il prend aussi les meilleurs moyens pour les partager avec tous ceux qui sauront en maximiser les retombées sur le développement du territoire.

LES MRC AU CŒUR DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

Plus que jamais, les MRC sont au cœur de l'intelligence économique territoriale! C'est sous ce thème que 300 élus-es, directeurs généraux et professionnels en développement territorial et entrepreneurial ont participé au 4^e Rendez-vous du développement local et régional organisé par la FQM, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, le 24 avril dernier à Québec.

La nouveauté de cette quatrième édition était la tenue simultanée d'une rencontre technique sur le développement local et régional dédiée spécialement aux professionnels en développement territorial. C'était la première fois depuis les transformations des structures de développement en 2015 que ces spécialistes du développement avaient l'occasion de se retrouver. Ils ont échangé sur les meilleures pratiques de développement sous l'angle de l'attractivité territoriale.

Les élus-es, les directeurs généraux et les autres professionnels ont quant à eux discuté d'innovation et de développement économique ainsi que de la déclaration commune sur les services de développement. Initiée par la Table sur le développement local et régional de la FQM, il s'agit d'une pièce maitresse pour contribuer au développement de l'intelligence économique territoriale.

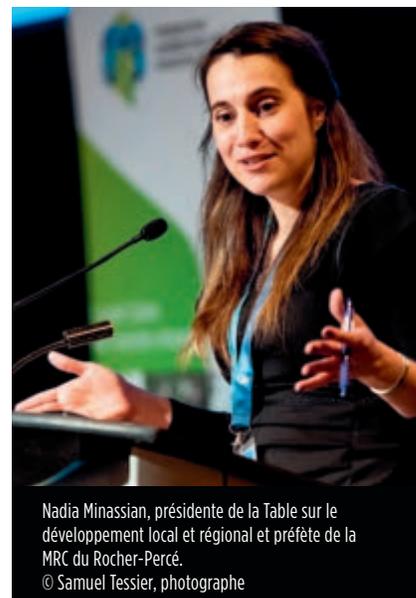
« Cette déclaration signifie que tout le monde accepte de s'engager à aller dans la même direction, s'enthousiasme la présidente de la Table, Nadia Minassian. À partir de là, nous pourrions offrir de meilleurs services ainsi que de la formation pour nos employés. Nous serons aussi mieux positionnés afin que le gouvernement

reconnaisse réellement les MRC comme des partenaires privilégiés du développement et que cette reconnaissance se traduise concrètement dans les agissements des ministères et organismes de manière à assurer la cohérence des actions. »

LA MISSION DES MRC

La déclaration commune de services peut se comparer à la mission d'une entreprise dont le but est de définir sa raison d'être. Pour les MRC, elle permet de dégager une vision commune concernant les services de développement à offrir sur leur territoire. Elle permettra aussi de créer un réseau afin d'assurer la promotion des services de développement des MRC et en accroître leur notoriété.

À ce chapitre, la FQM propose de créer une identification visuelle commune pour représenter les services de développement des MRC. Il pourrait s'agir d'une sursignature ou d'une sous-signature qui faciliterait l'identification et l'accessibilité des services et contribuerait à accroître leur notoriété. L'adoption de cette identification graphique se fera évidemment sur une base volontaire. Une invitation est lancée à tous ceux et celles qui veulent soumettre des idées.



Nadia Minassian, présidente de la Table sur le développement local et régional et préfète de la MRC du Rocher-Percé.
© Samuel Tessier, photographe

IQ PLUS PRÉSENTE EN RÉGION

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, s'est adressé aux participants pour leur faire part du nouveau rôle qu'Investissement Québec jouera dans le développement économique du Québec et de ses régions. Lors du premier budget du gouvernement caquiste, le ministre des Finances a ajouté un milliard de dollars à la capitalisation de la société d'État afin de permettre une plus grande intervention auprès des entreprises.

PRIX ELSIE-GIBBONS

3^e ÉDITION

**UNE DISTINCTION ENTIÈREMENT CONSACRÉE
AUX ÉLUES DU MONDE MUNICIPAL**

Nommé en l'honneur de la première mairesse de l'histoire du Québec, le Prix Elsie-Gibbons souligne l'apport essentiel des conseillères, des mairesses et des préfètes à la vie politique municipale.

**METTEZ EN LUMIÈRE
DES FEMMES INSPIRANTES**

GALA RECONNAISSANCE

Dans le cadre du Congrès annuel de la
Fédération québécoise des municipalités

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019
Centre des congrès de Québec

**SOUMETTEZ
VOTRE
CANDIDATURE**

en remplissant
le formulaire au

fqm.ca



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Québec

Ce projet est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente intervenue entre la FQM et le gouvernement du Québec.

Le Prix Elsie-Gibbons est une initiative de la Fédération québécoise des municipalités.

« Le rôle d'Investissement Québec sera revue au cours des prochains mois pour la rendre plus agile, plus volontaire et plus entreprenante, a déclaré le ministre en ajoutant qu'elle doit également être davantage connectée sur les acteurs du développement local et régional. IQ doit être plus présente en région et mieux coordonner ses actions avec les acteurs locaux dont l'écoute et la compréhension des besoins des entrepreneurs sont indispensables. »

Le ministre a aussi insisté sur le développement des infrastructures numériques essentielles au développement des régions. En rappelant l'investissement de 400 millions de dollars annoncé lors du dernier budget, il a réitéré la volonté de son gouvernement à collaborer avec la FQM et les MRC afin de bien répondre aux besoins présents et futurs de chaque région. « Les MRC sont des alliés pour faire progresser le développement économique », a-t-il assuré. ■



M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation.
© Samuel Tessier, photographe

COMMANDEZ LE RECUEIL

LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

La référence pour vos pratiques en droit municipal

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

PFD
AVOCATS

1 866 951-3343 | www.sam.ca

Les jeunes croient que la qualité de vie est meilleure en région

Une majorité de jeunes Québécois croit que la qualité de vie est meilleure dans les régions que dans les grands centres et qu'il est aussi possible d'y obtenir de bons emplois.

Ce sont les résultats d'un sondage réalisé en février 2019 pour la Fédération des caisses Desjardins du Québec auprès de 1 031 jeunes âgés de 18 à 35 ans et présentés par le conseiller stratégique à la direction principale des relations publiques chez Desjardins, Claude Beaugard, à l'occasion du 4^e Rendez-vous du développement local et régional.

Voulant mesurer l'intérêt des jeunes pour les régions et ce qui pourrait être un frein pour s'y installer, les dirigeants de la coopérative financière ont été surpris des résultats. Plus de deux jeunes sur trois croient qu'il est possible d'obtenir d'aussi bons emplois en région que dans les grands centres. « L'intérêt des jeunes est là, le défi est maintenant de transformer concrètement cette intention », a conclu M. Beaugard.

Croyez-vous que la qualité de vie est meilleure en région comparativement aux grands centres?

Oui	58 %
Non	30 %
Préfère ne pas répondre	12 %

Croyez-vous qu'il est possible d'obtenir d'aussi bons emplois en région que dans les grands centres?

Certainement	28 %
Probablement	40 %
Probablement pas	24 %
Certainement pas	6 %
Ne sait pas	2 %

Seriez-vous prêt à déménager pour avoir un emploi?

Oui	62 %
Non	37 %



© Samuel Tessier, photographe

UNE COTISATION SST À LA HAUTEUR DE VOS EFFORTS



Obtenez tous les outils pour accéder au meilleur taux de cotisation **CNESST** en adhérant à une **MUTUELLE DE PRÉVENTION!**

Analyse gratuite sans engagement

Augmente la performance de votre municipalité

Vous confère le statut d'employeur responsable

MEDIAL | **25 ANS**
SERVICES-CONSEILS-SST



1 888 722-6939 | medial.ca

« NOUS, ON A LE PLUS BEAU TERRAIN DE JEU À DÉVELOPPER! »

– Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé

Devenir le territoire récréotouristique n° 1 au Québec! Voilà l'ambition que chérit la MRC du Rocher-Percé qui déborde d'imagination pour dynamiser et rendre encore plus attractif ce coin de la Gaspésie qui regorge de potentiel. Dans le plan stratégique 2019-2023 qu'elle vient d'adopter, la MRC a choisi de miser sur l'hiver pour développer son économie et assurer une meilleure qualité de vie à ses citoyens.



Équipe de la MRC du Rocher-Percé

De gauche à droite : Cathy Poirier, mairesse de la ville de Percé et préfète suppléante ; Roberto Blondin, maire de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ; Nadia Minassian, préfète ; Gino Cyr, maire de la ville de Grande-Rivière ; Louisette Langlois, mairesse de la ville de Chandler ; Henri Grenier, maire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

« Nous devons développer le réflexe hivernal, résume la préfète de la MRC du Rocher-Percé, Nadia Minassian. Il y a beaucoup de choses qui se passent dans la région pendant l'hiver, mais il manque de coordination. Nous devons mieux nous organiser, développer de nouveaux produits tout en continuant de miser sur l'industrie de la motoneige qui attire déjà beaucoup de visiteurs. La neige est une richesse que nous avons en

abondance et que nous pouvons utiliser pour nous démarquer. »

La MRC veut proposer une offre sportive plus complète et plus audacieuse avec notamment plus de sentiers de randonnées, plus de sentiers pour les fats bikes, pour la raquette, la raquette nocturne, etc. Les idées ne manquent pas. La MRC a d'ailleurs adopté en 2018 sa première Politique de développement et de l'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air.

PRIORITÉ AU SPORT ET À LA CULTURE

« Avec la culture, le sport fait partie des priorités de la MRC. En plus de nous permettre d'attirer des visiteurs, de générer de l'activité économique à l'extérieur de la saison estivale et de procurer une meilleure qualité de vie à nos citoyens, c'est une façon d'attirer de nouveaux résidents, d'accueillir des immigrants et de retenir nos jeunes, explique la préfète en relatant que ce sont les résultats de la grande consultation jeunesse menée en 2018 qui ont permis de dégager ces deux axes

En misant sur le sport, le plein air et la culture, la MRC souhaite que le touriste d'aujourd'hui devienne peut-être le résidant de demain.

prioritaires d'action autour desquels s'articule le plan stratégique. Les jeunes nous ont clairement indiqué que les activités culturelles et le plein air sont les critères qui peuvent faire la différence dans leur choix de s'installer chez nous ou non. Nous allons mettre des efforts là-dessus. »

La MRC veut profiter de sa proximité à la nature pour se positionner comme un lieu idéal pour une vie saine et active. Entre mer et montagnes, les vallées et les rivières sont autant de terrains de jeux que la MRC veut développer pour les jeunes, les moins jeunes, les résidents et les visiteurs. Cet



environnement naturel d'exception est identifié comme l'une de ses plus grandes forces pour attirer et retenir les nouveaux arrivants et contrer le dépeuplement de la région. En misant sur le sport, le plein air et la culture, la MRC souhaite

que le touriste d'aujourd'hui devienne peut-être le résidant de demain.

Riche d'un patrimoine immatériel, historique, paysager et bâti exceptionnel, la MRC cherche également à se démarquer par une offre culturelle distincte. En ce sens, la première



Notre équipe s'agrandit de nouveau!

M^e Simon Vincent intègre le secteur du droit administratif et municipal, ses champs d'intérêt. Admis au Barreau en 2017, il a été au cours des dernières années avocat à la Ville de Mascouche et à la direction du droit administratif et des affaires juridiques du ministère de la Justice du Québec. Avant d'entreprendre ses études en droit, M^e Vincent a complété un baccalauréat en sciences politiques et philosophie à l'UQAM. Il a également remporté un prix d'équipe (première place) au Concours de plaidoirie Laskin 2015.

La valeur n'attend pas le nombre des années!

BélangerSauvé

Montréal Trois-Rivières Joliette Rouyn-Noranda

politique culturelle adoptée par la MRC en 2015 est en parfaite cohérence avec le plan stratégique. Elle vise à développer une offre culturelle toutes saisons en soutenant la création de projets culturels hors saison et en développant des projets d'adaptation hivernale des infrastructures culturelles. Elle veut aussi appuyer la création d'une étiquette culturelle régionale spécifique à la MRC du Rocher-Percé.

LE TOURISME RÉGIONAL D'ABORD

Une fois l'offre hivernale bien structurée, la MRC entend travailler avec la Chambre de commerce et l'Office du tourisme du Rocher-Percé pour faire la promotion de cette nouvelle offre touristique. « Nous voulons d'abord miser sur le tourisme régional, explique la préfète. On veut commencer par attirer les gens des MRC avoisinantes pour qu'ils viennent passer quelques jours chez nous. Dans un premier temps, on ne vise pas les Européens, ni même les gens de Montréal ou Québec, même si on va tous les accueillir à bras ouverts. Nous devons continuer à travailler en parallèle pour développer une meilleure desserte en transport de manière à faciliter les déplacements vers notre région avant de viser une clientèle plus éloignée. »

La question de la mobilité et du transport est un autre enjeu majeur pour la MRC du Rocher-Percé qui l'a également priorisé dans son plan stratégique. Elle entend travailler pour maintenir, améliorer et développer les infrastructures et les services de transport pour attirer les visiteurs et surtout dans une perspective de sécurité pour

les citoyens, notamment pour le transport des malades.

« Ce serait tellement génial si c'était facile et abordable de venir passer quelques jours en Gaspésie, comme lors de la semaine de relâche en mars par exemple, renchérit la préfète tout en étant consciente que beaucoup de travail reste à faire avant d'en arriver là. En ce sens, les investissements annoncés en décembre par le premier ministre Legault pour les trois aéroports de la Gaspésie sont les bienvenus. Au cours des deux prochaines années, nous serons en mesure d'améliorer les pistes pour mieux desservir les transporteurs et offrir un service plus fiable aux voyageurs. »

Quant au coût du transport aérien qui demeure un frein majeur, la préfète a une stratégie en tête. « C'est un travail de longue haleine, mais il y a une négociation à faire avec les gouvernements concernant les taxes qui représentent une grosse partie du prix du billet d'avion. Il y a certainement quelque chose à revoir dans la formule. Pour l'instant, on va d'abord commencer par s'assurer que nos aéroports soient en bon état et que les transporteurs soient nombreux pour assurer une saine compétition. »

ATTIRER ET RETENIR LES NOUVELLES FAMILLES

Un autre enjeu majeur pour la MRC du Rocher-Percé est d'attirer et de retenir les nouvelles familles, les nouveaux talents et les nouveaux arrivants. Elle s'est donné comme objectif de

stabiliser la démographie pour contrer les problèmes de pénurie de main-d'œuvre qui touche aussi la région.

« Toutes les régions vivent le même problème. On ne va pas réinventer la roue, mais là où l'on peut se démarquer c'est par l'accueil. Il y a nos paysages et notre joie de vivre exceptionnelle, mais il y a aussi un travail qu'on peut faire avec nos entreprises pour qu'elles soient prêtes à accueillir des immigrants. Nous devons aussi travailler sur le logement afin de rehausser la qualité et la quantité de l'offre actuelle. Nous allons passer à travers tous les aspects qui peuvent être des irritants et mettre en place les bons éléments pour faciliter l'accueil et l'intégration des immigrants. »

MISER SUR LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

D'ici un an, la MRC entend proposer un projet pilote au gouvernement concernant la régionalisation de l'immigration. La préfète veut présenter un dossier complet et bien ficelé autour duquel sont réunis des gens mobilisés. « Nous voulons devenir des acteurs de la régionalisation de l'immigration parce que nous connaissons notre milieu, nous savons quelle est la meilleure façon d'intégrer les gens dans notre communauté, nous connaissons nos forces et nos faiblesses. Comme gouvernements de proximité, les MRC devraient être considérées comme les premiers répondants en matière d'immigration. »



Pour la préfète, l'accueil d'un immigrant est complètement différent à Montréal qu'à Percé. « À Montréal, les immigrants sont pris en charge pour une courte période après quoi ils peuvent souvent s'appuyer sur les membres de la diaspora. Lorsqu'un immigrant arrive en région, il est seul la plupart du temps. Ça demande un effort plus grand pour l'intégrer dans la communauté. C'est là qu'on dit au gouvernement que nous avons besoin d'un support pour mieux structurer notre accueil. »

La préfète veut convaincre le gouvernement de revoir le financement pour l'accueil des nouveaux arrivants. « Parce que le calcul est basé sur le nombre d'immigrants accueillis, nous sommes toujours perdants. Nous devons mettre beaucoup plus d'efforts pour attirer et retenir de nouveaux arrivants à Chandler ou à Percé comparativement à Montréal. Le barème de calcul devrait cesser de prendre en considération que le nombre et inclure d'autres variables qui nous permettraient d'assurer un accueil adapté à notre réalité. »

« Il faut arrêter de parler seulement de chiffres lorsqu'il est question d'immigration, s'insurge la préfète. Il faut parler de la manière de mieux intégrer les immigrants pour augmenter leur rétention. Selon moi, il s'agit davantage d'un enjeu économique que d'un enjeu d'immigration. Pour contrer la pénurie de main-d'œuvre, assurer la vitalité économique et augmenter la population en région, il faut adapter nos façons de faire. »

Une caractéristique souvent ignorée est la provenance de l'immigrant, selon la préfète. « Les immigrants n'arrivent pas tous des métropoles de leur pays. Ils arrivent parfois de la campagne, de régions côtières ou de territoires agricoles. Ils ne veulent pas tous se retrouver au centre-ville de Montréal. Certains aimeraient sûrement avoir une vue sur la mer et vivre de la pêche ou de l'agriculture. Nous devrions éplucher davantage l'historique des immigrants pour pouvoir leur proposer le meilleur endroit pour l'accueillir. »

UN DYNAMISME À L'IMAGE DE LA PRÉFÈTE

Ce dynamisme qui souffle sur la MRC du Rocher-Percé est le reflet de la personnalité de la préfète élue pour la première fois en février 2016 lors d'une élection partielle. Réélue en novembre 2017, Nadia Minassian s'investit à fond pour dynamiser son coin de pays avec les maires et mairesses des 5 municipalités de la MRC : Port-Daniel-Gascons, Chandler, Grande-Rivière, Sainte-Thérèse-de-Gaspé et Percé. En plus de diriger sa MRC et d'occuper la présidence de la Table sur le développement local et régional de la Fédération québécoise des municipalités, la préfète est avant tout une femme d'affaires. Elle opère un restaurant et un motel de 30 unités à Chandler. Native de Montréal, elle s'est installée en Gaspésie il y a 15 ans, dans la région d'origine de sa mère. Avant d'être élue en 2016 avec 49,2 % des voix, alors que six candidats se faisaient la lutte, la préfète s'était faite connaître comme présidente de la Chambre de commerce de Rocher-Percé. ■



LE MEILLEUR ARGUMENT

PFDA, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

PFDA PFDavocats.com T 1 800.436.9591

PFDA
AVOCATS



Marc Sparano, conseiller, Service de la formation
Direction des affaires juridiques et du capital humain

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AVEC DES FORMATIONS ADAPTÉES

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) accompagne le développement local et régional de multiples manières, et le présent magazine vous dresse un portrait précis. L'offre de formation de la FQM trouve sa place dans cette foisonnante boîte-à-outils qui vise à œuvrer efficacement pour la vitalité du Québec. Quel que soit votre niveau de réflexion ou d'avancement actuel dans le processus de valorisation de votre territoire, nous avons une offre disponible pour vous accompagner.

Le développement local s'inscrit dans un cycle de réflexion et d'amélioration continu et, chaque territoire, en fonction de l'état de maturité du processus engagé, peut exprimer des besoins différents. L'offre de formation de la FQM est élaborée pour apporter aux municipalités et MRC une réponse adaptée en fonction de leurs attentes actuelles et futures. Sans prétendre à l'exhaustivité, cet article vient illustrer comment le programme de formation de la FQM est un outil complémentaire au service du développement local.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE ADAPTÉE

Analyser, diagnostiquer puis définir une stratégie et un plan d'action : tout commence par là. Le marketing territorial offre dans ce contexte une approche originale et efficace centrée sur le territoire, son identité, ses forces et ses perspectives d'amélioration. La FQM vous offre, avec ce cours, une porte d'entrée privilégiée dans l'univers structuré et efficace du marketing territorial qui sera un préalable, au besoin, à un accompagnement personnalisé par un expert.

Le marketing territorial au service du développement local

Cours en salle – 6 heures – Élus et gestionnaires

BIEN PRÉPARER VOTRE TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est un axe de réflexion essentiel et indispensable pour favoriser le développement local. L'urbanisme et les outils associés y occupent une place privilégiée. Toutefois, le cheminement vers une décision éclairée, pertinente et sécuritaire ne souffre pas d'improvisation. Le cours offert par la FQM et animé par Hélène Doyon, urbaniste, guidera vos pas.

La prise de décision en urbanisme

Cours en salle – 6 heures – Élus et gestionnaires

De manière connexe, la FQM vous propose d'explorer le rôle du Comité consultatif en urbanisme dont le bon usage permet de valoriser un outil efficace de démocratie participative au service du développement de la collectivité. C'est cet outil et ses bénéfices attendus qu'Arnaud Warolin, détenteur d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional – jusqu'à récemment Préfet de MRC – explore avec vous dans une capsule vidéo de 90 minutes.

Ce cours s'adresse plus particulièrement aux membres des Comités Consultatifs d'Urbanisme et aux élus et gestionnaires qui souhaitent mieux tirer parti de ce formidable outil au service de l'aménagement des collectivités. Il aborde tous les aspects entourant le fonctionnement d'un C.C.U par le biais d'exemples simples, de mises en situation et il démystifie les rôles et pouvoirs liés à l'urbanisme dit discrétionnaire.

Le comité consultatif en urbanisme

*Capsule vidéo – 90 minutes – Élus et gestionnaires
Cours en salle à la demande – 2 h 30 – Tous publics*

UTILISER EFFICACEMENT LES FINANCEMENTS

Les enjeux financiers ne sont bien évidemment pas étrangers à toute démarche de valorisation et de développement d'un territoire. Dans cette perspective, il est essentiel de rappeler que les lois municipales offrent une large palette d'aides financières et techniques qu'une municipalité peut accorder afin de favoriser le développement économique, urbanistique, social et environnemental. Ce cours animé par

M^e Daniel Goupil et M^e Axel Fournier vise à dresser un portrait de ces aides et de leurs spécificités et vous conseille sur leur bon usage.

Les programmes d'aides financières comme outil de développement

Capsule vidéo – 90 minutes – Élus-es et gestionnaires
Cours en salle à la demande – 2 h 30 – Tous publics

ÊTRE ATTRACTIF POUR LES PUBLICS VISÉS

Le recrutement est devenu un réel enjeu dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Pour devenir une option viable et pertinente aux yeux des entreprises de votre territoire, le recrutement international doit être bien évalué et ses exigences bien comprises. En partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), la FQM vous proposera un vadémécum du recrutement de travailleurs étrangers : coûts, délais, programmes, etc. Le moment venu, le MIDI et toutes ses antennes régionales pourront être à vos côtés pour travailler de concert avec les entreprises locales.

Sensibiliser les entreprises de votre territoire au recrutement à l'international – 12 septembre 2019

Conférence Web – 90 minutes – Élus-es, gestionnaires, développeurs économiques

COMMUNIQUER ADÉQUATEMENT

Plusieurs facteurs sous-tendent le succès dans les relations d'affaires ; une bonne communication fait partie des pistes de travail à développer. La FQM vous propose deux approches complémentaires.

La première met l'accent sur la communication interpersonnelle qui permet d'améliorer la compréhension mutuelle, le climat de travail et la gestion du temps.

La seconde est spécifique à l'acquisition des codes dans les relations d'affaires. En effet, la maîtrise des relations d'affaires est une compétence nécessaire pour le développement et le succès de relations professionnelles fructueuses et durables. Les dirigeants et gestionnaires doivent posséder cette habileté essentielle pour manœuvrer dans un environnement global, technologique et complexe. Bien dialoguer avec vos partenaires

privés passent par une connaissance des codes qui leurs sont propres; Danielle Eugénie Cloutier, présidente d'Ambassadeurs d'entreprises, vous guidera pour bâtir des ponts utiles et durables entre les secteurs public et le secteur privé. L'objectif revendiqué est de vous doter des outils et de la perspicacité nécessaires pour porter fièrement la réputation de votre municipalité et en devenir un ambassadeur avisé.

Communiquer efficacement

Cours en salle à la demande – 6 h – Tous publics

Optimisez vos relations d'affaires

Conférence Web – 90 minutes – Élus-es, gestionnaires, développeurs économiques
Cours en salle à la demande – 3 h – Tous publics

La formation n'est pas une fin en soi; elle est l'un des nombreux outils que la FQM met à votre portée pour soutenir votre action et la rendre déterminante en faveur du développement local et régional. Rendez-vous dès maintenant sur formation.fqm.ca pour retrouver cette chronique et les liens vers les formations présentées. Vous êtes à un clic de la solution! ■

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



M^e André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mirielle Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetali, Myriam Asselin, Sandra Stéphanie Clavet, Marc-André Beaudoin, Vincent Paré, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin

tremblaybois.ca

418.658.9966



M^e Dominique Delisle, avocate
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

LA MRC OU LE MINISTRE : À QUI APPARTIENT LE POUVOIR DE DÉCIDER?

Le Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a accordé une aide financière à la MRC de Matawinie dans le cadre d'un litige l'opposant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement au pouvoir d'intervention de ce dernier alors qu'il lui a délégué une partie de sa compétence.¹

Le 18 septembre 2018, la Cour supérieure du district de Joliette a rendu dans le cadre de ce litige une décision en faveur de la MRC de Matawinie en accueillant sa demande en révision et en annulant le renouvellement du bail exclusif d'exploitation de substances minérales (ci-après appelé : le « BEX ») accordé à 9212-2290 Québec inc. (ci-après appelée : « Québec inc. ») par le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN) alors qu'il a délégué cette compétence à la MRC en 2010 au terme d'une entente conclue en vertu de l'article 10.5 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1) et de la *Loi sur les mines* (RLRQ, ch. M13.1).

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a délégué ses pouvoirs, notamment en matière d'octroi, de renouvellement et de révocation de baux d'exploitation de sable et de gravier.

En 2011, en exerçant les pouvoirs qui lui ont été délégués, la MRC a consenti un BEX à Québec inc. d'une durée de cinq ans pour une sablière. Quatre ans après cette demande, soit en fin 2015, alors que Québec inc. vient tout juste de commencer l'exploitation de la sablière, à l'exclusion d'une brève période en 2011, cette dernière formule une demande de renouvellement de son bail auprès de la MRC.

En mars 2016, la MRC transmet à Québec inc. un avis de refus du renouvellement fondé sur le fait que, d'une part, l'entreprise n'a pas exploité le site pendant la durée minimale requise et, d'autre part, qu'en raison de la faible quantité exploitée, elle n'a pas démontré que la garantie d'approvisionnement est nécessaire à l'exercice de ses activités d'extraction ou d'exploitation.

À la suite de l'envoi de l'avis de refus, la MRC communique avec le MERN pour lui exposer les faits. En guise de réponse, le MERN formule une demande des plus surprenantes à la MRC : le directeur du développement et du contrôle de l'activité minière lui demande de reconsidérer sa décision et de procéder au renouvellement du BEX faute de quoi le MERN se chargera de ladite demande de renouvellement.

Malgré la sommation du ministère, la MRC décide d'aller de l'avant et refuse le renouvellement. De son côté, le ministre fait fi de la position de la MRC et substitue sa décision à celle de la MRC en accordant le renouvellement du BEX pour l'exploitation de la sablière à Québec inc.

Cet état de fait, à l'automne 2016, la MRC saisit la Cour supérieure d'un pourvoi en contrôle judiciaire portant sur la décision du MERN pour en obtenir la révision. La question en litige étant alors de savoir si le ministre détient le pouvoir de substituer sa décision à celle de la MRC.

Le MERN invoque que, par la délégation, le ministre n'abandonne pas à la MRC son pouvoir reçu par la Loi sur les mines. En ce sens, le ministre peut récupérer ses pouvoirs ou révoquer la délégation aux termes des dispositions de l'entente de délégation.

Ainsi, il prétend que le ministre avait le pouvoir d'intervenir et il l'a fait dans le respect des exigences de l'entente. Par l'entremise de la lettre envoyée par son directeur du développement et du contrôle de l'activité minière, le ministre aurait émis l'avis préalable prévu à l'entente de délégation lui permettant de récupérer certains pouvoirs et responsabilités délégués par l'entente ou, simplement de la révoquer, si la MRC ne se conforme pas aux conditions ou aux dispositions de l'entente ou si elle contrevient aux lois et règlements en vigueur. Le MERN est d'avis que la MRC était en défaut de se conformer en refusant

de renouveler le bail tel que demandé dans sa missive. Conséquemment, le ministre a récupéré le pouvoir lui permettant de procéder lui-même au renouvellement.

Cet argument est balayé du revers de la main par le juge en indiquant que le Tribunal ne peut souscrire à une telle prétention. Il affirme qu'une récupération ou révocation signifie que le ministre reprend le pouvoir qu'il a délégué, en conséquence de quoi, la MRC ne peut plus l'exercer. Or, dans les faits, après le renouvellement du BEX par le ministre pour Québec inc., la MRC a continué d'exercer le pouvoir de conclure et de renouveler des BEX. Par surcroît, le juge ne constate aucune contravention aux dispositions de l'entente ou de la loi par la MRC qui permettrait au ministre d'exercer le pouvoir de récupération ou de révocation.

Subsidièrement, le MERN plaide que l'entente permettait au ministre de révoquer une décision spécifique et de la remplacer par la sienne.

Encore une fois, le juge ne partage pas l'avis du MERN. Tout d'abord, cette manière de faire

Le juge conclut qu'en renouvelant le BEX de Québec inc., le ministre a donc pris une décision en dehors de sa compétence et déclare que le renouvellement du BEX par le ministre est nul.

n'est pas permise aux termes de l'entente de délégation et elle modifie substantiellement la nature du droit qu'elle confère au MERN. Il réitère que l'entente prévoit la possibilité de récupérer un pouvoir de révoquer l'entente, mais non celui de réviser ou de modifier la décision prise par la MRC.

Pour reprendre les mots du Juge Moores, la MRC, dans le cadre de l'entente de délégation, n'est pas une subalterne ou une fonctionnaire sous la supervision hiérarchique du ministre qui aurait pour mandat d'exécuter une décision prise par ce dernier. La délégation ne peut être conditionnelle à ce que le délégué prenne exactement et invariablement la même décision qu'aurait prise l'autorité qui délègue.

Le juge conclut qu'en renouvelant le BEX de Québec inc., le ministre a donc pris une décision en dehors de sa compétence et déclare que le renouvellement du BEX par le ministre est nul.

Ce jugement est une belle victoire pour la MRC, mais également pour les municipalités, car il vient établir les limites du pouvoir d'intervention du gouvernement lorsqu'il délègue certains pouvoirs et responsabilités dans le cadre d'entente conclue en vertu de l'article 10.5 du Code municipal. Il se peut toutefois que dans le futur, ce jugement ait un impact sur le contenu ou la conclusion de ce genre d'ententes. À suivre! ■

¹ Municipalité régionale de comté de Matawinie c. Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2018 QCCS 4054 (CanLIJ).

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MORENCYAVOCATS.COM  
418.651.9900 (QUÉBEC)
514.845.3533 (MONTREAL)



Benoit Tourangeau, Directeur du Service de l'indemnisation
La Mutuelle des municipalités du Québec

COUVERT OU NON LE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL?

Savez-vous que lorsque vous prenez certaines décisions dans le cadre de vos fonctions d'élu-e, vous et votre municipalité ne bénéficiez d'aucune couverture d'assurance? En effet, la Cour d'appel du Québec a reconnu que les poursuites intentées contre les municipalités pour des décisions relevant de la sphère discrétionnaire de leurs activités ne faisaient pas l'objet des contrats d'assurance usuels distribués au Québec par les principaux assureurs¹.

Heureusement, il est maintenant possible pour votre municipalité et ses élus-es d'être assurés pour les importants frais de défense qui sont habituellement engagés lors de la défense de ce genre de poursuites. Cette nouvelle protection se nomme l'assurance frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire. N'eût été l'arrivée sur le marché de ce produit d'assurance innovant, les municipalités du Québec ne bénéficieraient d'aucune solution pour se prémunir contre ce risque. Voyons comment cette nouvelle couverture peut contribuer à réduire les conséquences financières importantes générées par ce type de poursuite.

DÉCISIONS POLITIQUES MAINTENANT PROTÉGÉES

Avant toute chose, il est important de distinguer la sphère opérationnelle et la **sphère discrétionnaire** des activités d'une municipalité. La **sphère opérationnelle** est celle où les choix politiques du conseil municipal sont mis en action. Les fautes potentielles qui relèvent de cette sphère sont très nombreuses. On peut penser à l'émission des permis de tous genres, la gestion des eaux domestiques, l'entretien de la voirie, etc. qui sont tous des terreaux fertiles pour des réclamations contre la municipalité.

Selon les assureurs, les réclamations pour des fautes de cette nature relèvent habituellement des contrats d'assurance responsabilité civile générale ou d'erreurs et omissions. La sphère discrétionnaire des activités municipales est celle où s'exerce l'ensemble des décisions d'orientation et d'opportunité qui ont été prises. Celles-ci se traduisent par l'adoption de règlements municipaux, l'adoption de résolutions, la préparation de directives internes ou de décisions administratives. Comme elles sont de nature discrétionnaire, ces choix sont susceptibles d'être contestés lorsqu'ils affectent des intérêts privés. La responsabilité découlant de choix fait dans cette sphère des activités municipales peut aujourd'hui faire l'objet d'une certaine protection.

La nouvelle garantie couvre les frais de défense engagés lors de la contestation d'une poursuite découlant de décisions prises dans la sphère discrétionnaire des activités municipales. Rappelons que selon les principes dictés par la Cour suprême du Canada dans plusieurs arrêts célèbres, pour qu'une décision qui

relève de la sphère discrétionnaire mène à une condamnation en responsabilité civile à l'encontre d'une municipalité ou de ses élus, il faudra qu'il y ait démonstration de mauvaise foi. Il s'agit d'un fardeau très lourd à rencontrer. On parle généralement d'une immunité relative. Ainsi, traditionnellement, l'assureur n'était tenu à aucune obligation lorsque la nature véritable de la réclamation visait une décision de telle nature. Or, comme cette situation n'empêchait pas la municipalité et ses élus d'être poursuivis par les tiers, **ils devaient engager des frais importants pour assurer leurs défenses** et faire valoir leur immunité. Cette avancée dans le monde de l'assurance municipale offre donc la possibilité aux municipalités d'être encore mieux protégées.

DES EXEMPLES CONCRETS

Pour mieux comprendre la portée de cette protection, imaginons une décision de votre conseil municipal afin de modifier le règlement de zonage de la municipalité. À la suite de l'adoption du nouveau règlement, des propriétaires de terrains visés par le nouveau

La responsabilité découlant de choix fait dans la sphère discrétionnaire des activités municipales peut aujourd'hui faire l'objet d'une protection.

règlement sont mécontents de constater que leurs usages sont entravés. Ils décident de poursuivre votre municipalité prétextant que leur immeuble a perdu de la valeur à la suite de l'adoption du règlement. Ou encore, votre municipalité a manifesté un certain intérêt pour un projet présenté par un promoteur. Des discussions ont été entamées. Le promoteur, très enthousiaste, a même entrepris certains travaux préliminaires. Finalement, avant que toute entente ne soit conclue, le conseil municipal décide de faire marche arrière. Malgré que votre municipalité soit dans son droit d'interrompre la négociation, le promoteur peut se sentir lésé par la situation et décider de poursuivre votre municipalité. Dans de pareils cas, avec la nouvelle couverture, les frais de défense de votre municipalité pourraient être assumés.

Plus concrètement, l'actualité du monde municipal québécois regorge d'exemples de municipalités ayant fait l'objet de poursuites en dommages à la suite de l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire. Un cas très médiatisé, celui vécu par le Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est, s'est soldé par un jugement favorable de la Cour supérieure le 28 février 2018. Plus récemment, la Ville de Boucherville a été poursuivie par un promoteur se plaignant d'une modification au règlement de zonage. Finalement, la Ville de Lorraine² a également été poursuivie dans un litige ayant donné lieu à un jugement de la Cour suprême du Canada et qui a fait l'objet d'un commentaire d'arrêt par la firme Bélanger Sauvé³.

Ces dossiers, bien que très différents, ont néanmoins un point en commun : l'importance des honoraires qui ont dû être payés par les municipalités locales. À ceux-ci s'ajoute la comptabilisation des frais des témoins experts qui sont habituellement requis pour des dossiers de cette nature. Dans certains cas, il est possible d'imaginer que la résultante en frais de défense ait pu être astronomique pour les contribuables.

L'assurance municipale évolue en fonction des besoins changeants du monde municipal. Cette protection d'assurance maintenant disponible pour les municipalités peut vous faire économiser des frais considérables. Pour de plus amples renseignements sur cette nouvelle couverture, communiquez avec La Mutuelle des municipalités du Québec. ■

¹ Lombard du Canada Itée c. Mont-Tremblant (Ville de), 2010 QCCA 1910.

² Lorraine c. 2646-8926 Québec Inc., 2018 CSC 35

³ <http://www.belangersauve.com/fr/publications/l-expropriation-deguisee-devant-la-cour-supreme-du-canada>

UNE CLAUSE MUNICIPALE apporte des RETOMBÉES LOCALES

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS

L'ANCAI est fière de parrainer **SAMUEL GIRARD, MÉDAILLÉ D'OR OLYMPIQUE** en patinage de vitesse sur courte piste, fils d'un camionneur artisan de l'ANCAI

Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web www.ancai.com 418-623-7923

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Mme Mariane Maltais-Guilbault
Agente de développement industriel, RECYC-QUÉBEC

DEUX NOUVELLES TROUSSES À OUTILS POUR VOUS!

RECYC-QUÉBEC met à la disposition des municipalités et MRC deux trousse à outils pour vous aider à réaliser vos campagnes de communication sur les thèmes du gaspillage alimentaire et des matières organiques. La campagne *J'aime manger, pas gaspiller* vise à sensibiliser les citoyens et entreprises à l'importance de réduire le gaspillage alimentaire, tandis que la campagne *La vie en brun* vise à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques auprès des citoyens.

CAMPAGNE J'AIME MANGER, PAS GASPILLER



Déployée à l'échelle pancanadienne, la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* propose une foule d'informations et

de conseils pratiques pour diminuer le gaspillage alimentaire. Les outils de sensibilisation et les visuels attrayants de la campagne sont disponibles en français et en anglais pour les municipalités et les MRC qui souhaitent sensibiliser les citoyens et entreprises à l'importance de réduire le gaspillage alimentaire.

Développée en partenariat avec le Conseil national zéro déchet, la campagne clé en main *J'aime manger, pas gaspiller* se décline en trois volets : mieux conserver les aliments, utiliser tout (de la feuille à la racine) et planifier ses achats. Une étude du Conseil national zéro déchet (2017) estime que les ménages canadiens gaspillent environ 140 kg de nourriture annuellement, ce qui représente une valeur de 1 100 \$.

En accompagnant vos citoyens dans la lutte au gaspillage alimentaire, vous les aiderez à garder plus d'argent dans leurs poches! Vous pourriez également avoir d'importantes retombées

économiques pour votre budget municipal en raison d'une réduction des quantités de résidus alimentaires collectées et gérées par la municipalité.

Vous trouverez dans cette trousse tous les outils nécessaires pour sensibiliser vos citoyens et leur donner des conseils utiles pour réduire le gaspillage alimentaire, par exemple :

- De nombreux visuels attrayants et informatifs
- Différents messages pour les réseaux sociaux, en fonction des saisons
- Des affiches et visuels pour impression
- Un dépliant sur le gaspillage alimentaire et un dépliant sur les zones de conservation du réfrigérateur
- Des infographies et des statistiques pertinentes et percutantes
- Des documents de référence pour vous accompagner dans vos efforts de sensibilisation

Ces outils et documents doivent être utilisés conformément aux directives et normes graphiques de la marque *J'aime manger, pas gaspiller*, tel que décrit dans les documents disponibles dans la trousse à outils.

Pour télécharger la trousse à outils, visitez la page « Réduction du gaspillage alimentaire » du site Web recyc-quebec.gouv.qc.ca et pour consulter la campagne visitez le jaimemangerpasgaspiller.ca.

CAMPAGNE LA VIE EN BRUN

La campagne clé en main *La vie en brun* vise à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques par les organismes municipaux. Elle propose un ensemble d'outils de communication concrets et d'informations pour accompagner les citoyens dans l'adoption de la collecte des matières organiques. La trousse complète d'outils de communication a été développée pour être facilement adaptable au contexte spécifique de chaque municipalité.

Les municipalités pourront l'utiliser intégralement ou s'en inspirer pour réaliser une campagne qui informe et sensibilise les citoyens, et ce, en trois phases, soit avant la distribution des bacs, lors de l'implantation et de la mise en place de la collecte et finalement après le début de la collecte pour maximiser la participation des citoyens. Certains outils seront pertinents pour les municipalités qui auraient déjà mis en place la collecte et qui souhaiteraient s'inspirer avec des contenus et conseils supplémentaires.

« Avec ces outils d'accompagnement citoyen développés pour les municipalités, RECYC-QUÉBEC joue activement son rôle de partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage. Nous invitons les municipalités du Québec à s'approprier cette campagne de communication qui, nous l'espérons, permettra d'amener un plus grand nombre de citoyens à contribuer à la saine gestion des matières organiques », indique Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC.

Cette trousse a été rendue possible grâce à la collaboration de la Ville de Prévost qui a permis l'adaptation de leur campagne.

Elle comprend :

- Une présentation qui donne un aperçu de la campagne dans son ensemble
- Un plan de communication pour les chargés de communication des organismes municipaux qui pourront planifier leurs communications
- Des visuels pour faire de l'affichage, dont douze panneaux pouvant être déclinés pour de l'affichage extérieur et pour le Web ainsi qu'une publicité pour les séances d'information
- Un dépliant informatif à distribuer aux citoyens avec le bac brun
- Un aide-mémoire pour retenir facilement les matières qui sont acceptées ou non dans le bac brun
- Un guide d'utilisation des outils de la campagne qui fournit un mode d'emploi pour chaque outil

- Du contenu personnalisable pour le Web avec une foire aux questions et des informations générales sur la collecte des matières organiques

Pour télécharger la trousse à outils, visitez la page « Participation citoyenne » du site Web recyc-quebec.gouv.qc.ca.

La vie en brun.

Faits saillants

Au Canada, 63 % des résidus alimentaires jetés à la poubelle ou dans le bac brun auraient pu être mangés.

Pour un ménage moyen, cette quantité représente 1 100 \$ par année à la poubelle.

Au Québec, les matières organiques représentent près de 50 % des matières résiduelles générées à la maison par les citoyens, soit 187 kg/personne.

VOS ALLIÉS PERFORMANTS



Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Charlotte Fortin, Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon

lavery
Avocats

La FQM près de chez vous!

La gestion financière municipale

Samedi	8 juin 2019	Saint-Charles-de-Bellechasse
Samedi	15 juin 2019	Saint-Bruno-Lac-Saint-Jean
Mercredi- PRÉCONGRÈS	25 septembre 2019	Québec
Samedi	5 octobre 2019	Saint-Stanislas
Samedi	26 octobre 2019	Fort-Coulonge

Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats

Nouvelles dates à venir pour l'automne

La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du Conseil municipal

Mercredi- PRÉCONGRÈS	25 septembre 2019	Québec
Samedi	19 octobre 2019	Saint-Sébastien
Samedi	9 novembre 2019	Bois-des-Fillion
Samedi	23 novembre 2019	Saint-Narcisse-de-Rimouski
Samedi	14 décembre 2019	Sainte-Marie

La communication avec les médias et les citoyens

Samedi	6 juillet 2019	Saint-Alexandre-d'Iberville
--------	----------------	-----------------------------

La prise de décision en urbanisme

Vendredi	20 septembre 2019	Saint-Prime
Vendredi	4 octobre 2019	Saint-Pascal
Vendredi	25 octobre 2019	Québec
Vendredi	8 novembre 2019	Louiseville
Vendredi	22 novembre 2019	Notre-Dame-du-Laus
Vendredi	6 décembre 2019	Roxton-Pond

Pour chacune de ces formations, le code promotionnel permettra aux membres de la FQM de bénéficier d'une remise de 25 %!

Information :
competences@fqm.ca
 1 866 951-3343, poste 281 ou poste 252

La consultation citoyenne

Samedi	6 juillet 2019	Montebello
--------	----------------	------------

Propulsez l'ADN de votre territoire par le marketing territorial

Samedi	15 juin 2019	Québec
--------	--------------	--------

Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et MRC

Vendredi (matin)	5 juin 2019	Québec
------------------	-------------	--------

Communiquer efficacement

Samedi	5 octobre 2019	Frontenac
--------	----------------	-----------

Samedi	26 octobre 2019	Saint-Sébastien
--------	-----------------	-----------------

Initier le changement

Samedi	19 octobre 2019	Saint-Prime
--------	-----------------	-------------

Samedi	16 novembre 2019	Thetford-Mines
--------	------------------	----------------

Samedi	14 décembre 2019	Nicolet
--------	------------------	---------

Les programmes d'aides financières comme outils de développement

Vendredi (matin)	5 juin 2019	Québec
------------------	-------------	--------

La nécessité d'un travail d'équipe du Maire et du directeur général

Mercredi matin- PRÉCONGRÈS	25 septembre 2019	Québec
-------------------------------	-------------------	--------

La participation publique : au-delà du référendum

Mercredi après-midi - PRÉCONGRÈS	25 septembre 2019	Québec
-------------------------------------	-------------------	--------

Travail d'équipe

Mercredi - PRÉCONGRÈS	25 septembre 2019	Québec
--------------------------	-------------------	--------

Et, en tout temps et en ligne, suivez le cours sur « Les rôles et responsabilités des élus-es » indispensable au plein exercice de vos missions municipales.

Enfin, pour les retardataires ou pour les élus-es issus d'élections partielles, « Le comportement éthique » est un cours en ligne qui permet de satisfaire aux obligations légales.

Parallèlement aux cours en salle, la FQM vous offre en 2019 un riche programme de webinaires dont voici les prochains :

- 19 juin 2019 - Rôles et pouvoirs des administrateurs des OBNL
- 12 septembre 2019 - Sensibiliser les entreprises de votre territoire au recrutement à l'international

Inscrivez-vous dès maintenant à
[formation.fqm.ca!](http://formation.fqm.ca)



LES ENTREPRISES **BOURGET**

INC.



**UN PRODUIT LOCAL,
POUR L'ÉCONOMIE LOCALE!**

AP-35

LE SEUL ABAT-POUSSIÈRE 100 % CANADIEN

Dans le respect des normes
environnementales et des exigences
en matière de santé publique!

BOURGET.QC.CA **1 800 861-6646** Sans frais



Accréditée ISO-9001-2008, Les Entreprises Bourget inc.
ne cesse d'innover au bénéfice de sa clientèle municipale.

Fière partenaire du  **SAM** | SERVICE D'ACHAT MUNICIPAL



Vos restes sont une excellente source d'énergie.

Saviez-vous que les déchets organiques peuvent être transformés en gaz naturel renouvelable ? Travailler avec les villes pour développer une solution durable à la gestion des déchets, c'est penser l'énergie autrement.

energir

le
nouveau
Gaz
Métro